



# Assemblée générale

Cinquantième session

## 64<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 17 novembre 1995, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral . . . . . (Portugal)

*En l'absence du Président, M. Odium (Sainte-Lucie),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 25.*

### Point 23 de l'ordre du jour

#### Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

**Rapport du Secrétaire général (A/50/697  
et Add.1)**

**Note du Secrétariat (A/50/271)**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Outre le rapport (A/50/697 et Add.1) du Secrétaire général, une note du Secrétariat transmettant le rapport du Président du processus consultatif sur de nouvelles modalités de financement des activités opérationnelles de développement a été distribuée dans le document A/50/271.

**M. Laclaustra** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, Chypre, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque et la Roumanie s'associent au contenu de la présente déclaration.

La question que nous examinons aujourd'hui est l'une des plus pertinentes parmi celles qui sont inscrites à l'ordre du jour de la cinquantième session de l'Assemblée générale en ce qui a trait à la coopération internationale pour le développement. Si les changements intervenus dans les conditions économiques et politiques au cours de la dernière décennie et le nouvel esprit de consensus a prédominé lors du récent cycle de conférences offrent une occasion unique de mettre au point un cadre plus précis, renforcé et plus réaliste pour une telle coopération, cette occasion pourrait être perdue si nous ne parvenons pas à édifier une ONU plus efficace, plus novatrice et tournée vers l'avenir.

Si le travail de l'Organisation n'est pas de grande qualité en raison, entre autres facteurs, des chevauchements, des doubles emplois, de sa capacité limitée de réaction, et du manque de transparence et de responsabilité, le système des Nations Unies ne sera pas en mesure de réunir l'appui nécessaire à la mise en valeur optimale de son potentiel.

L'Union européenne estime qu'il existe de solides motifs justifiant une réforme du système des Nations Unies, notamment dans les domaines économique et social et les domaines connexes, afin qu'il puisse relever les défis nouveaux d'un monde complexe et interdépendant, conserver son importance au sein de ce monde et contribuer de manière significative au développement durable.

L'adoption par consensus, il y a deux ans, de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale a constitué un

important pas en avant dans le processus de réforme des domaines économique et social et des domaines connexes du système des Nations Unies. Il s'agit d'un processus qui est étroitement lié au processus de réforme plus ample actuellement mis en oeuvre et, notamment, à l'élaboration d'un «Agenda pour le développement».

L'Union européenne croit que le cadre fondamental établi par la résolution 48/162 demeure valable. En même temps, le processus de révision de cette importante résolution offre une occasion appropriée de mettre l'accent sur les idées pratiques qui accentuent, en particulier, l'efficacité du travail de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Comme le rappelle la résolution 48/162, l'Assemblée générale est l'instance principale au sein de laquelle les gouvernements mènent à bien le dialogue sur le développement dans un contexte politique, en vue d'établir une vision intégrée des questions relatives aux domaines économique et social et aux domaines connexes dans le but d'instaurer et d'approfondir la compréhension politique nécessaire à une coopération internationale pour un développement accru.

Et pourtant, en réalité, la prolifération de questions inscrites à l'ordre du jour et leur approche verticale à court terme font perdre de vue les priorités et empêchent l'Assemblée générale d'avoir une idée dynamique et intégrée du développement. L'examen de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale est l'occasion de présenter des méthodes de travail plus efficaces.

À cet égard, nous pensons d'une part qu'on devrait faire un meilleur usage de la tribune que nous offre l'Assemblée générale en y examinant des questions qui, autrement, feraient l'objet de conférences internationales, y compris au moyen de sessions extraordinaires de l'Assemblée. D'autre part, il conviendrait de veiller à ce qu'il y ait une plus grande cohérence entre les Deuxième et Troisième Commissions et d'assurer la complémentarité de leurs travaux, par exemple au moyen de réunions périodiques des bureaux des deux Commissions et de réunions conjointes desdites commissions, en particulier en ce qui concerne le suivi des conférences tenues dans le cadre de l'une et de l'autre. Enfin, le rapport existant entre ces deux commissions et la Cinquième Commission devrait être plus clairement établi, afin de mieux comprendre les liens directs en matière de politiques, de financement et d'établissement des priorités.

Les méthodes de travail de la Deuxième Commission devraient être améliorées. Parmi les suggestions proposées à cet effet figure la tenue de consultations sous l'égide du Bureau suffisamment à l'avance pour pouvoir, avant le début de la session suivante, convenir d'un programme de travail — conformément à l'une des dispositions de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale qui, malheureusement, n'a jamais été appliquée. Limiter strictement la durée des interventions, publier les rapports en temps voulu et dans toutes les langues officielles, recourir davantage aux décisions et présenter des résolutions plus courtes, moins nombreuses et groupées le cas échéant, tout cela devrait contribuer à améliorer le fonctionnement de la Deuxième Commission.

Qui plus est, il conviendrait de trouver des méthodes simples pour sélectionner le thème principal ou les thèmes principaux afin de centrer le débat de fond sur chaque groupe de questions inscrites à l'ordre du jour, ce qui permettrait un plus grand dialogue sur la base d'une approche intégrée des questions de développement. Le groupement des questions de la Commission devrait être revu afin de le rendre plus rationnel. L'Union européenne présentera des propositions concrètes à cette fin.

Les méthodes de travail de la Troisième Commission doivent aussi faire l'objet d'ajustements pour tenir compte de l'approche plus intégrée du développement social et des questions relatives à l'égalité des sexes, qui s'est dégagée à Copenhague et à Beijing. Il faut encourager une approche plus globale des débats et une présentation plus intégrée des rapports sur le développement social et la promotion de la femme. Il convient également d'encourager le recours aux résolutions d'ensemble, selon que de besoin, et d'assurer la publication de la documentation en temps voulu.

La présentation de rapports est un domaine où des améliorations sont nécessaires. Il faudrait prévoir un système de rapports plus intégré. Nous suggérons que, à l'exception des rapports émanant des organes subsidiaires, le Secrétaire général présente pour chaque groupe de questions inscrites à l'ordre du jour de la Deuxième Commission un rapport dans le sens de cette intégration, afin d'encourager un dialogue politique plus poussé. Le rapport devrait contenir une section analytique concise, une claire identification des questions politiques et, si possible, des recommandations pour la prise de décisions.

En ce qui concerne le Conseil économique et social, selon les dispositions pertinentes de la Charte, il doit continuer de renforcer son rôle de mécanisme central pour la coordination des politiques et des activités des Nations

Unies et de leurs institutions spécialisées et pour la supervision de leurs organes subsidiaires, en particulier de leurs commissions techniques. Il faudrait qu'il fournisse des directives politiques au système de développement des Nations Unies, et qu'il encourage un suivi coordonné et intégré de la mise en oeuvre des résultats des grandes conférences internationales qui ont eu lieu ces dernières années dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

Nous croyons que, sans préjuger des accords institutionnels en vigueur en ce qui concerne la durée et le lieu de la session de fond, on pourrait envisager de tenir régulièrement de courtes sessions tout au long de l'année, comme cela est prévu dans les dispositions de la Charte concernant le Conseil, y compris pour examiner des événements graves ou des questions particulières concernant les domaines économique, social, écologique ou en matière de droits de l'homme. Ces sessions permettraient également la tenue d'un dialogue avec les présidents et secrétariats des commissions techniques, d'autres organes subsidiaires et connexes et des conseils exécutifs s'occupant de ces questions, selon que de besoin, notamment en vue d'identifier les problèmes, d'éviter les chevauchements et de combler les vides institutionnels. Le bureau élargi du Conseil pourrait jouer un rôle actif dans l'organisation de ces réunions.

Reconnaissant l'importance de la transparence, le bureau élargi pourrait jouer un rôle, notamment en ce qui concerne l'identification des questions nouvelles et des principales tendances pour que le Conseil les examine, ainsi que s'agissant de l'évaluation de la nécessité de tenir de courtes réunions et de leur préparation. Gardant à l'esprit l'expérience positive de ces dernières années, nous devons tirer les leçons de la gestion efficace du Conseil. Le bureau doit posséder les connaissances suffisantes, le leadership et la capacité d'accomplir toutes les tâches d'organisation et de gestion nécessaires pour améliorer la crédibilité et le fonctionnement du Conseil.

Il faut veiller à la complémentarité des travaux des divers segments du Conseil et éviter qu'ils fassent inutilement double emploi. Cela est vital pour améliorer l'efficacité du Conseil. En ce qui concerne ces segments, l'Union européenne a présenté, dans le cadre du Groupe de travail sur l'Agenda pour le développement, des propositions concrètes pour améliorer chacun d'eux. Nous croyons que ces propositions pourraient, moyennant quelques ajustements mineurs, être réitérées, dans le contexte de la révision de la résolution 48/162.

À cet égard, nous pensons que le segment de haut niveau doit être amélioré au moyen d'une sélection et d'une préparation plus adéquates des sujets, d'un rapport conjoint des sections pertinentes du Secrétariat, d'une meilleure intégration du dialogue politique avec les chefs des institutions financières et commerciales internationales et de conclusions plus substantielles. Dans ce contexte, il conviendrait d'adopter des conclusions concertées lorsqu'un processus de suivi est nécessaire.

Le segment de la coordination pourrait être amélioré par la mise en oeuvre prompte et effective des conclusions adoptées pendant la session de fond de cette année concernant le suivi et l'application coordonnés des résultats des grandes conférences organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

Le segment des activités opérationnelles fonctionne de façon assez satisfaisante, en particulier au niveau du groupe de travail, bien que des mesures — comme celles proposées par l'Union européenne — pourraient être adoptées pour que ça aille encore mieux. Une meilleure préparation est nécessaire pour la partie de haut niveau, de façon à encourager une plus grande participation ministérielle. Nous croyons que le Conseil devrait jouer un rôle accru dans l'examen triennal des politiques touchant les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

Le segment général devrait avoir pour principale fonction de passer en revue les activités des organes subsidiaires du Conseil. Les dispositions des conclusions adoptées à la session de fond de cette année sont particulièrement pertinentes en ce qui concerne la division du travail entre les commissions techniques et la coordination de leurs programmes de travail, que le Conseil doit assurer.

Le contenu des chapitres pertinents des conclusions adoptées en 1995 est très important pour la présentation de rapports en ce qui concerne le Conseil. D'autres possibilités mentionnées dans le rapport du Secrétaire général pourraient être examinées.

La résolution 48/162 de l'Assemblée générale a mis en place un système de gestion des fonds et programmes des Nations Unies pour le développement qui constitue un réel progrès par rapport à la situation antérieure. Nous estimons que les arrangements institutionnels en vigueur ont besoin de plus de temps pour permettre l'exécution maximale et efficace de leur travail. Les structures du Secrétariat ont

également besoin d'être améliorées. Il faut procéder à un examen critique de la structure actuelle du Secrétariat et du fonctionnement des différents départements.

Le problème fondamental du financement des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies est lié au rôle que les États Membres s'attendent à voir l'Organisation jouer dans le domaine du développement, et devrait être examiné parallèlement à la réforme en cours des programmes et des institutions des Nations Unies pour le développement.

Parmi les grandes questions qu'il faudra examiner pendant le débat sur les modalités de financement figure la question des flux de ressources et de leur prévisibilité. Dans ce contexte, l'Union européenne réitère son engagement d'atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement. Par ailleurs, elle insiste sur la nécessité d'une utilisation efficace des ressources pour le développement, l'évaluation des besoins en ressources, la nécessité de disposer d'une information précise sur le coût des opérations et la responsabilité conjointe de tous les pays en ce qui concerne le financement des activités opérationnelles, et la répartition plus large du fardeau que représente le financement.

Nous sommes prêts à participer aux débats sur tous les aspects du financement et sur toutes les options mentionnées dans les rapports du Secrétaire général, et nous attendons avec impatience la prompte reprise des débats du Groupe de travail sur de nouvelles modalités de financement.

L'Union européenne réaffirme le grand intérêt qu'elle porte au processus d'examen que nous allons entreprendre, ainsi que sa résolution à entamer des négociations avec toutes les délégations dans un esprit constructif. Nous avons hâte de réaliser un consensus sur ce processus avant la fin de l'année.

**Mme Ramiro-Lopez** (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je tiens d'emblée à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/50/697) sur cette question.

Le Groupe des 77 et la Chine, en s'acquittant de leur tâche sur cette question, réaffirment les principes de la restructuration, tels qu'ils sont énoncés dans les résolutions 45/264 et 48/162 de l'Assemblée générale. Bien que les paragraphes 37 et 38 de l'annexe I de la dernière de ces résolutions fournissent les termes de référence nécessaires à nos travaux sur la question, l'objectif ultime de notre exercice devrait être, à notre avis, de contribuer au renfor-

cement du mandat de l'ONU dans les questions touchant le développement et l'économie, et de ramener ces questions au centre de l'ordre du jour de l'ONU. En effet, l'ONU reste la dernière organisation internationale capable de s'occuper de questions de développement d'une façon intégrée. Par conséquent, la capacité de l'ONU et de ses divers organes d'entreprendre des travaux analytiques ou orientés vers les politiques ainsi que celle de recommander les mesures appropriées dans les domaines économique et social doivent être renforcées.

À propos de l'exercice précis qui nous occupe, à savoir le suivi de la mise en oeuvre de la résolution 48/162, le Groupe des 77 et la Chine souhaitent souligner les questions suivantes pour examen.

Le Groupe des 77 et la Chine notent avec inquiétude que, deux ans après l'adoption de la résolution 48/162, le paragraphe faisant mention du fait que :

«les ressources destinées aux activités opérationnelles de développement doivent être fournies sur une base prévisible, continue et assurée, et il faut les accroître substantiellement à proportion des besoins croissants des pays en développement» (*Résolution 48/162, par. 32*)

est resté lettre morte, ce qui est d'autant plus inquiétant que le même paragraphe stipule que cette nécessité s'inscrit dans le «cadre de la réforme d'ensemble».

Bien que beaucoup de temps et d'énergie aient été investis l'année dernière dans la recherche de nouvelles modalités de financement pour les fonds et les programmes essentiels, aucun progrès n'a été réalisé. En fait, selon le Groupe des 77 et la Chine, le problème fondamental demeure la diminution du niveau de ressources essentielles mises à la disposition des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, et le manque de volonté politique pour aborder concrètement cette question.

De plus, nous souscrivons sans réserve au point de vue du Secrétaire général selon lequel le mécanisme de financement en soi ne peut déterminer le courant total de ressources, de même que le niveau de ressources n'est pas déterminé par un mécanisme de financement donné, à moins qu'il ne s'accompagne de la volonté politique requise pour assurer un niveau suffisant de ressources.

De plus, nous notons la tendance accrue de certains pays donateurs à limiter l'ampleur des fonds et des activités, des priorités et des ressources qu'offrent des programmes à une catégorie de pays au détriment de la grande majorité

des pays en développement, ce qui remet en question leur caractère universel, que l'Assemblée générale a confirmé à plusieurs reprises.

L'Assemblée générale a pour mandat, au titre du paragraphe 1 de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies d'exercer son ascendant pour développer la coopération internationale dans les domaines économique, social, culturel, éducationnel, ainsi que dans celui de la santé. Ce mandat est encore davantage précisé en détail dans les Chapitres IX et X de la Charte. C'est l'organe suprême de prise de décisions des Nations Unies dans les domaines social et économique. C'est aussi la principale instance où tous les gouvernements poursuivent le dialogue sur le développement dans son contexte politique. En reconnaissance de ce rôle vital de l'Assemblée générale, nous devrions continuer d'oeuvrer à son fonctionnement efficace et à son renforcement, et de trouver les moyens d'améliorer ses méthodes de travail. L'absence d'une telle résolution pourrait l'empêcher de jouer son rôle dans les domaines économique et social, tel qu'il est envisagé dans la Charte des Nations Unies.

Le Groupe des 77 et la Chine croient néanmoins que certains changements dans les méthodes de travail pourraient conduire à des améliorations dans la conduite des travaux de l'Assemblée dans les domaines économique, social et autres domaines connexes, en particulier en ce qui concerne l'examen de questions de fond. Des propositions plus précises et plus détaillées seront faites par le Groupe sur cette question au moment approprié.

De plus, il est nécessaire, selon nous, d'examiner le présent groupe de points de l'ordre du jour de la Deuxième Commission, tels que reflétés dans la résolution 48/162, ainsi que les moyens les plus efficaces d'examiner les questions de caractère intersectoriel, comme le suivi de la mise en oeuvre de diverses conférences internationales, ainsi que la date du débat général des commissions, de façon à donner aux délégations l'occasion d'incorporer les éléments appropriés émergeant du débat général à la plénière.

Selon le Groupe des 77 et la Chine certaines questions relatives aux méthodes de travail du Conseil économique et social devraient être examinées dans le cadre des résolutions 45/264 et 48/162 de l'Assemblée générale, en vue de permettre au Conseil de s'acquitter pleinement du rôle que la Charte des Nations Unies prévoit pour lui, en particulier la coordination des politiques.

Certaines améliorations devraient donc pouvoir être apportées à la conduite des travaux des divers segments du Conseil. Par exemple, le dialogue politique du segment de

haut niveau pourrait être amélioré grâce à des études et à des rapports spéciaux soumis par les institutions spécialisées dans les domaines des finances et du commerce, comme le prévoit la résolution 48/162. La nature et la forme du résultat de ce segment pourraient aussi être examinées, en particulier en vue d'obtenir un résultat plus définitif tendant à faciliter des mesures de suivi. Des questions semblables, y compris les méthodes de travail, les résultats et le suivi amélioré, devraient, selon nous, être examinées en tenant compte des segments relatifs à la coordination et aux activités opérationnelles, et nous ferons des propositions précises sur ces questions une fois que nous les aurons examinées plus en détail.

En ce qui concerne le segment général, il doit manifestement être davantage orienté vers l'action. Cela pourrait être réalisé, entre autres choses, par un système amélioré d'établissement de rapports par les commissions techniques et autres organes faisant rapport au Conseil afin de permettre au segment général de se concentrer sur les mesures que devrait prendre le Conseil.

Tout en notant une légère amélioration dans les méthodes de travail du nombre réduit d'organes directeurs des fonds et des programmes, et après avoir procédé à une évaluation du fonctionnement de ces organes directeurs, plusieurs pays en développement ont néanmoins rencontré de réelles difficultés lorsqu'ils ont effectivement participé à ces organes. Ces difficultés sont dues essentiellement à la prolifération de séances officielles et officieuses des mêmes organes tout au long de l'année et à l'absence d'une claire division des tâches entre les ordres du jour de la session annuelle et des réunions ordinaires. Cela a amené à douter du bien-fondé de la session annuelle.

Le Groupe des 77 et la Chine considèrent aussi que les réunions des conseils doivent éviter de rivaliser avec d'autres réunions de l'Assemblée générale, vu que les séances qui se chevauchent imposent des efforts supplémentaires aux délégations. Le contenu des rapports des conseils au Conseil doit également être revu.

Enfin, sur cette question spécifique, la création d'un conseil d'administration distinct pour le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en particulier à la lumière de son rôle dans le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, devrait être envisagée.

Une autre question qui pourrait être examinée dans le cadre du suivi de la résolution 48/162 est la relation entre le Conseil économique et social et les organes subsidiaires.

À cet égard, une tâche essentielle du Conseil doit être d'assurer l'harmonisation et la coordination des programmes et activités des commissions techniques en leur fournissant de claires orientations en matière de politique pour renforcer la coordination entre eux.

Il est nécessaire de renforcer toutes les commissions économiques régionales qui, en apportant une assistance aux pays de chaque région dans leurs activités de développement, sont des points de convergence utiles en matière de développement du système des Nations Unies au niveau régional. Ces commissions jouent également un rôle essentiel pour aider l'Assemblée générale, à travers le Conseil économique et social et en liaison avec les institutions spécialisées, à entreprendre son travail théorique et pratique dans les domaines économique et de développement. Le Conseil devrait donc renforcer la coordination avec eux et entre eux. Le système des Nations Unies — y compris les institutions de Bretton Woods — devrait également continuer de soutenir le travail des commissions économiques régionales.

Le Groupe des 77 et la Chine croient fermement en la nécessité d'une meilleure interaction et coordination entre les institutions de Bretton Woods et les autres organes du système des Nations Unies au niveau des politiques. Cela impliquerait, entre autres, l'examen de mesures conduisant à la démocratisation de leur autorité et encourageant des mécanismes de prise de décisions plus collégiaux et transparents, et nous pensons que ces questions doivent être examinées en profondeur dans le cadre de l'Agenda pour le développement. S'agissant de la résolution 48/162, il serait cependant plus utile d'envisager une meilleure coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods pour améliorer le système de présentation de rapports. Cela a trait en particulier à l'établissement de rapports et études spéciaux par les institutions de Bretton Woods à l'intention de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; il s'agit aussi pour ces derniers de procéder à un meilleur examen et à des débats plus exhaustifs sur ces rapports et/ou études.

S'agissant de la question de la documentation, nous notons les divers points soulevés par le Secrétaire général dans son rapport. Certains de ces points seront sans doute évoqués lors de notre examen des méthodes pour améliorer et renforcer le travail de l'Assemblée générale et les divers segments du Conseil économique et social.

Je dois toutefois commenter brièvement les paragraphes 68 et 74 du rapport, qui ne semblent pas prendre en considération les avis exprimés l'an dernier au nom du Groupe des 77 et de la Chine par l'Algérie, qui assumait

alors la présidence du Groupe, sur un certain nombre de points liés à un projet de résolution intitulé «Modalités d'établissement des rapports dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes» qui, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, reflètent :

«les recommandations — très précises — formulées par le Secrétaire général.» (A/50/697, par. 68)

À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine avaient déjà exprimé des difficultés l'an dernier sur divers aspects du projet de résolution cité au paragraphe 68 du rapport du Secrétaire général, et donc ne pouvaient l'appuyer. Le Groupe des 77 et la Chine ne comprennent donc pas très bien les implications du paragraphe 74 du rapport, qui indique entre autres que le Secrétaire général

«tient à réaffirmer les recommandations qu'il a formulées dans son précédent rapport»

— les recommandations, donc, reflétées dans le projet de résolution que je viens d'évoquer. À cet égard, je ne peux qu'exprimer l'espoir du Groupe des 77 et de la Chine que le Secrétariat prenne en compte la position et l'avis clairement exprimés des pays en développement sur cette question.

Enfin, le Groupe des 77 et la Chine attendent avec intérêt d'examiner plus en détail les questions que j'ai évoquées.

**M. Dada** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de remercier le Secrétaire général pour son rapport exhaustif, intitulé «Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes». Ce rapport contient de nombreuses idées et recommandations intéressantes, et il a déjà suscité un débat vigoureux parmi les représentants.

Outre le rapport du Secrétaire général, un certain nombre de notes d'information ont été distribuées par diverses délégations. Ces documents contiennent des propositions spécifiques que nous examinons avec soin. Au lieu de critiquer les propositions émises, nous voulons aujourd'hui partager avec l'Assemblée les éléments fondamentaux qui sous-tendent notre approche sur cette question.

Premièrement, nous reconnaissons et soutenons la nécessité de la poursuite de réformes dans les institutions économiques et sociales de l'ONU. Toutes les institutions viables ont besoin de s'adapter à un environnement en

évolution. L'ONU a pris conscience de ce fait et s'est engagée dans une restructuration et une réforme depuis un certain nombre d'années. Toutefois, vu le rythme et l'intensité des changements intervenus ces dernières années, en particulier dans la situation économique mondiale, la nécessité d'introduire des changements appropriés à l'ONU est devenue plus impérieuse. L'objectif de renforcer l'efficacité des Nations Unies en évitant chevauchements et doubles emplois, en améliorant la coordination, en démocratisant davantage les structures de l'Organisation des Nations Unies et en les rendant plus transparentes et plus efficaces a pris à juste titre une importance majeure. Nous sommes donc prêts à appuyer des propositions de nature à renforcer l'efficacité des structures des Nations Unies.

Deuxièmement, nous insistons sur la nécessité de poursuivre des réformes de façon soutenue dans le cadre des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Un travail de réforme et de restructuration présente inévitablement le risque de transformer les Nations Unies en une organisation reflétant les rapports de force existant en matière économique et politique. Or cela ne doit pas être permis. Il faut plutôt que la restructuration engendre une organisation renforcée, fidèle aux objectifs et intentions initiaux de la Charte. Un respect scrupuleux des principes de la Charte est la seule façon de veiller qu'il en soit ainsi. Le rôle central de l'ONU dans les domaines économique et social, le respect du processus démocratique dans la prise de décisions, et l'universalité de la représentation, font partie des principes essentiels devant être respectés.

Troisièmement, nous appelons à une claire reconnaissance du lien entre des ressources accrues et une meilleure efficacité de l'Organisation. Vu les demandes croissantes adressées aux Nations Unies pour promouvoir le développement, il est évident que des ressources plus importantes doivent être fournies à l'Organisation. De simples changements en matière de gestion et d'administration ne peuvent assurer une machine de développement effective aux Nations Unies. Aussi, les propositions doivent-elles inclure un engagement ferme de procurer davantage de ressources, et spécifier clairement les modalités pour la mobilisation de ces ressources.

Nous sommes convaincus que si le niveau de ressources n'est pas relevé, le présent exercice ne pourra aboutir à un accroissement important de l'efficacité et du rendement du système des Nations Unies. Cela ne signifie pas pour autant que l'obtention d'un financement accru est un préalable à l'examen des réformes organisationnelles. Toute me-

sure permettant d'améliorer la capacité de l'ONU de s'acquitter de sa tâche de développement est importante en soi. Elle mérite, et elle obtiendra notre plus grande attention.

Le but des propositions présentées est de réaliser toute une gamme d'objectifs allant d'une définition plus claire du rôle de l'Assemblée générale à une meilleure mise à disposition de la documentation. Selon nous, il serait utile de se concentrer sur quelques objectifs importants et de formuler des idées d'ordre pratique pour les atteindre. Il serait judicieux que, cette année, nous nous mettions d'accord sur des mesures susceptibles d'améliorer le rôle des Nations Unies dans trois domaines : coordination des politiques mondiales macro-économiques; coordination de l'ensemble du mécanisme des Nations Unies; et fonctionnement d'activités opérationnelles.

La question des activités opérationnelles des Nations Unies est traitée dans le cadre des discussions portant sur l'examen politique triennal. Ma délégation a déjà présenté ses vues sur cette question à la Deuxième Commission. C'est pourquoi je limiterai mes observations aux deux premiers domaines.

Il convient d'instaurer un environnement économique mondial équilibré afin d'améliorer les perspectives de croissance des pays en développement. Il y va d'ailleurs de l'intérêt de la stabilité et de la croissance des économies des pays en développement. En fait, un amalgame judicieux des politiques fiscales, monétaires et des taux de change, notamment des grandes économies industrielles, contribuerait grandement à réaliser la totalité du potentiel de croissance de l'économie mondiale. Cet objectif n'a pas été atteint dans le cadre d'instances limitées telles que le G-7.

Une économie mondiale de plus en plus intégrée implique également que le Fonds monétaire international (FMI) renforce sa surveillance sur toutes les économies, qu'elles soient en développement ou développées. Étant donné l'influence des pays développés, il importe que leurs politiques et leurs actions fassent l'objet d'une attention accrue. C'est pourquoi une surveillance plus équilibrée est nécessaire.

L'Organisation des Nations Unies est la mieux placée pour traiter de ces questions. Elle dispose du mandat nécessaire pour examiner les questions relatives à la coordination des politiques macro-économiques mondiales. Le paragraphe 4 de l'Article 1 de la Charte autorise l'Organisation des Nations Unies «à être un centre où s'harmonisent les efforts

des nations» pour la réalisation «des objectifs communs dans les secteurs économique et social». Par ailleurs, étant la seule organisation intergouvernementale universelle et démocratique, ses décisions devraient tenir compte des intérêts de toutes les nations et susciter l'appui de tous les pays.

Au sein des Nations Unies, le Conseil économique et social, notamment son segment de haut niveau, pourrait, selon nous, être renforcé comme il convient afin de jouer un rôle en formulant des idées et en élaborant des politiques aux fins d'une coordination macro-économique mondiale.

En outre, les activités des nombreux organes des Nations Unies dans le domaine socio-économique ont besoin d'être mieux coordonnées. Ce pourrait être une tâche purement gestionnelle, les décisions étant prises sur des bases pragmatiques. Malheureusement, des considérations politiques s'infiltrèrent toujours, sous forme de tentatives visant soit à réduire les activités de certains organes des Nations Unies, soit à maintenir le statut privilégié d'autres. Tout cela rend la question beaucoup plus complexe que de raison.

Nous pensons que si l'on s'en tient strictement à l'objectif du renforcement de l'efficacité, il convient de mener une action constante pour éliminer les chevauchements, les doubles emplois et pour obtenir une plus grande synergie entre les différents organes du mécanisme de développement des Nations Unies. Cela peut être obtenu de façon rationnelle par un meilleur aménagement des travaux du Conseil économique et social, notamment par des mesures appropriées pour renforcer son segment de coordination.

Les résultats des délibérations de l'Assemblée sur cette question peuvent influencer grandement sur la capacité des Nations Unies de jouer un rôle plus efficace dans les domaines économique et social. Des mesures destinées à corriger les faiblesses et les carences du mécanisme de développement des Nations Unies peuvent avoir un impact tangible non seulement sur les travaux de l'Organisation mais également sur la vie des citoyens du monde entier. C'est pourquoi il nous incombe d'examiner la question attentivement et de façon réfléchie.

**M. Losano** (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Je souhaite tout d'abord exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté sur l'évolution de l'application de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, contenu dans le document A/50/697.

La présente session de l'Assemblée générale durant laquelle notre organisation célèbre un anniversaire extrêmement important a suscité une profonde réflexion sur l'avenir de l'ONU et sur le rôle que ses organes doivent jouer dans le nouveau système des relations internationales qui se met en place. Le Mexique a participé activement au processus de réforme, avec la volonté de contribuer à accroître l'efficacité de notre organisation et à l'adapter à la situation internationale en constante mutation.

Nous croyons que la présente session nous donne une nouvelle possibilité de renforcer les secteurs économique et social des Nations Unies pour qu'elles puissent s'acquitter scrupuleusement de leur mandat en matière de coopération internationale en faveur du développement, tel qu'énoncé dans la Charte.

Ces dernières années, les Nations Unies se sont attachées principalement à trouver des solutions aux différents conflits internationaux. Malheureusement, cet élan ne s'est pas traduit par le règlement des problèmes aigus du développement que continuent de connaître la majorité des habitants de notre planète. Le contenu des déclarations faites au plus haut niveau pendant le débat à la Réunion commémorative extraordinaire et la Déclaration adoptée à l'occasion du cinquantième anniversaire de notre organisation ont mis une fois de plus en évidence la nécessité pour la communauté internationale d'accorder aux problèmes du développement économique et social des pays en développement toute l'attention qu'ils méritent. Sans cette volonté politique, la réforme des Nations Unies sera insuffisante.

Deux années après l'adoption de la résolution 48/162, nous avons commencé à constater des améliorations dans le fonctionnement des Nations Unies dans les secteurs économique et social. Plus particulièrement, des progrès ont été réalisés dans le domaine des activités opérationnelles. Néanmoins, un long chemin reste encore à parcourir. Au nombre des mesures à envisager, nous souhaitons dire à nouveau que nous soutenons la création d'un conseil d'administration distinct pour le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Les progrès réalisés dans le cadre institutionnel n'ont pas été accompagnés de mesures analogues en matière de ressources financières. L'absence de progrès dans les travaux du Groupe de travail chargé d'examiner les modifications et améliorations possibles du système de financement actuel des activités opérationnelles en est une preuve. Au contraire, nous constatons avec préoccupation une diminution de l'ensemble des ressources consacrées à l'aide publique au développement.



Les méthodes de travail et d'organisation du Conseil économique et social reflètent déjà de façon satisfaisante les progrès réalisés dans le processus de la réforme. La rapidité avec laquelle l'examen des différentes questions inscrites à l'ordre du jour est mené à bonne fin est un motif de satisfaction pour les délégations.

Néanmoins, nous pensons comme le Secrétaire général qu'il sera nécessaire d'adopter des mesures qui permettent aux délégations de disposer du temps nécessaire pour procéder à un examen approfondi et intégré des questions de fond qui figurent à l'ordre du jour. Faute de quoi, nous limiterions le segment général du Conseil économique et social à une instance purement formelle.

Ma délégation réaffirme son appui à la fonction importante dont s'acquittent les commissions régionales. Dans ma région, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes joue un rôle fondamental dans la préparation et la tenue de différentes conférences des Nations Unies. En outre, elle constitue le centre idéal pour procéder à l'analyse statistique et conceptuelle de la situation économique et sociale de la région et pour donner naissance aux idées susceptibles de promouvoir le développement. À cet égard, nous appuyons le renforcement des commissions régionales et de leur coordination avec le Conseil économique et social.

Nous accordons une importance particulière à la question de la documentation. Le retard enregistré dans les travaux des différentes commissions pendant la présente session, retard dû au manque de documents, appelle notre attention. Cette situation doit être abordée dans une large perspective, qui aille bien au-delà des chiffres. La qualité et la date de présentation des documents doivent être notre objectif.

Le Mexique réaffirme qu'il est décidé à continuer à coopérer au processus de réforme dans les domaines économique et social. À cet égard, conformément à la proposition que mon pays a présentée il y a déjà plus de 10 ans, nous estimons que le moment est venu de réévaluer l'opportunité d'une rotation des réunions du Conseil économique et social entre Genève et New York, et pour cela, nous aimerions disposer d'une information à jour émanant du Secrétaire général sur les incidences financières de cette pratique.

Le processus de restructuration et de revitalisation doit être guidé par le mandat clair émanant de l'Assemblée générale, et il ne saurait découler de pressions qui répondent aux intérêts d'un seul État ou d'un groupe d'États. Le processus de réforme ne doit pas renforcer davantage certains

domaines au détriment d'autres; il doit s'appliquer de manière équilibrée aux différents organes des Nations Unies.

**M. Horiguchi** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer ma déclaration relative à la question de la restructuration et de la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique, social et les domaines connexes en remerciant le Secrétaire général du travail important qu'il a accompli pour présenter son rapport (A/50/697 et Add.1), soumis pour examen au titre de ce point. Conformément à la résolution 48/162, le rapport aborde certaines questions parmi les plus critiques relatives à la restructuration du système des Nations Unies et de la revitalisation de sa capacité dans les domaines économique et social.

Le Gouvernement japonais attache la plus grande importance à cette question, comme cela ressort clairement de la note d'information qu'il a soumise au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur un Agenda pour le développement, et dans la déclaration de M. Kono, notre Ministre des affaires étrangères, faite à l'Assemblée générale à l'ouverture de la session. Notre Premier Ministre, M. Murayama, a également abordé cette question dans la déclaration qu'il a faite à la Réunion commémorative extraordinaire à l'occasion du cinquantième anniversaire. Si l'on veut améliorer l'efficacité et l'efficience de l'élaboration des politiques et des activités opérationnelles dans les domaines économique et social, il faut faire beaucoup plus. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour réaliser des progrès dans ce domaine. De toute évidence, le Groupe spécial à composition non limitée sur l'Agenda pour le développement constitue une instance appropriée pour formuler des accords viables, et le Groupe de travail de haut niveau sur le renforcement du système des Nations Unies, qui vient d'être établi, contribuera également à la réalisation d'un très utile objectif.

En élaborant des mesures pour la réalisation de réformes, ma délégation croit que nous devrions adhérer à trois directives générales. Tout d'abord, nous devrions toujours connaître la priorité d'un organe ou de ses activités. Deuxièmement, nous devrions éviter que les mandats et les activités des organes fassent double emploi. Et troisièmement, nous devrions promouvoir la création de mécanismes pour le maintien de la coordination entre les organes et les activités.

Le Secrétaire général traite assez longuement dans son rapport des questions d'organisation auxquelles fait face le Conseil économique et social. Des progrès notables ont été faits. Grâce aux décisions prises par l'Assemblée générale — par exemple, dans les résolutions 45/264 et 48/162 —,

le Conseil économique et social a été amélioré à bien des égards. Cependant, vu qu'il est le coordonnateur principal des politiques et des activités opérationnelles de l'ONU dans les domaines économique et social, la poursuite de la restructuration du Conseil est nécessaire si l'on veut renforcer sa capacité à jouer ce rôle. Ma délégation se félicite donc des conclusions sur lesquelles le Conseil est tombé d'accord en 1995, qui traitent de l'examen intégré des thèmes communs aux grandes conférences internationales, afin de promouvoir une meilleure cohérence et de fournir des directives politiques harmonisées et intégrées.

Il y a trois points majeurs que je voudrais soulever aujourd'hui concernant la restructuration du Conseil économique et social.

Tout d'abord, sa gestion générale doit être améliorée. À cette fin, ma délégation est convaincue qu'un bureau élargi, composé de 15 à 20 pays se réunissant fréquemment, devrait être institutionnalisé au sein du Conseil et doté d'un mandat plus important. Il serait également sage de tenir toutes les sessions à New York plutôt que d'avoir recours à un roulement des lieux des sessions.

Deuxièmement, la coordination des politiques doit être renforcée. Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 37 de son rapport, le segment de haut niveau devrait peut-être produire davantage de conclusions définitives, et son résultat devrait avoir davantage d'autorité au sein du système des Nations Unies dans son ensemble. Je me hâte d'ajouter qu'afin d'arriver à des conclusions plus définitives, il faut préparer de façon adéquate les sessions d'organisation précédant les sessions du Conseil lui-même. De même, un dialogue politique avec les directeurs des organismes internationaux de développement et les institutions financières contribue de façon importante à la coordination des politiques, et il devrait être incorporé au calendrier ordinaire des réunions. Il est, là aussi, nécessaire d'être suffisamment préparé, en particulier en choisissant les thèmes qui seront discutés à la réunion de dialogue.

Troisièmement, la nature de l'interaction du Conseil avec ses organes subsidiaires devrait être modifiée. Alors que le Conseil se concentre sur l'adoption de conclusions et de recommandations pendant son segment général, il doit, après avoir examiné les rapports de ses organes subsidiaires, agir promptement. À cette fin, ma délégation estime que, puisque les rapports arrivent à différentes époques de l'année, et qu'ils sont trop nombreux pour pouvoir être tous passés en revue immédiatement, le segment général devrait être divisé en deux, et que les deux segments restreints qui

en résulteraient devraient avoir lieu à différents moments de l'année.

S'agissant des commissions régionales, ma délégation croit qu'elles devraient accorder la priorité à leurs domaines d'activité et accélérer leurs efforts de restructuration pour renforcer leur efficacité et leur efficience en général. Comme au sein du système des Nations Unies ce sont les commissions qui reflètent le plus directement la diversité régionale qui existe dans les domaines économique et social, elles devraient s'efforcer de répondre du mieux possible aux besoins et aux problèmes des régions qu'elles représentent dans la planification et la gestion de leurs activités.

Mon gouvernement est fermement convaincu que, pour accroître l'impact général des activités opérationnelles de développement au sein du système des Nations Unies, nous devons renforcer la coordination entre les fonds, les plans et les institutions spécialisées des Nations Unies engagées dans les activités opérationnelles de développement, tant au Siège que sur le terrain. Au niveau du Siège, où la politique est coordonnée, ma délégation voudrait souligner le rôle important que joue le Comité administratif de coordination (CAC) et appeler l'attention des États Membres sur le paragraphe 51 du rapport du Secrétaire général, dans lequel il fait référence à l'appel lancé par le Conseil économique et social, à sa session de fond de 1995, pour que des mesures soient prises en vue de renforcer encore le rôle du CAC et de ses comités permanents. La coordination peut être assurée par la consolidation, en fusionnant plusieurs institutions en une seule, ou par la désignation d'une organisation chargée d'assurer la coordination des activités opérationnelles de développement et en lui confiant un mandat solide pour ce faire. La fonction de coordination pourrait être confiée à un organisme déjà engagé dans des travaux similaires, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), principal organisateur des activités opérationnelles et principal fournisseur des fonds qu'elles exigent.

Sur le terrain, où la coordination des activités opérationnelles est nécessaire, nous devons utiliser pleinement certains moyens tels que le système des coordonnateurs résidents et les notes de stratégie de pays afin de coordonner les programmes nationaux des diverses institutions, depuis l'étape préliminaire de recherche jusqu'au suivi et à l'évaluation. Les mêmes moyens permettent aux institutions de participer aux efforts de coordination et d'identifier les priorités intéressantes chaque pays. En général, ma délégation s'attend à ce que les équipes spéciales du CAC, qui ont été créées aux fins du suivi des grandes conférences internatio-

nales qui ont eu lieu récemment, apportent une contribution importante au règlement de questions de fond concernant les opérations sur le terrain. Elles doivent également jouer un rôle important dans l'examen des thèmes intersectoriels mentionnés par le Secrétaire général au paragraphe 56 de son rapport. Il importe de faire référence ici à la décision du CAC selon laquelle les équipes spéciales devraient avoir un calendrier précis, définir clairement leurs tâches et cesser de fonctionner quand leurs tâches ont été menées à bien. Et pour ce qui est des conférences internationales, ma délégation souhaite réaffirmer son avis que la communauté internationale devrait accorder la priorité au suivi des conférences qui ont déjà eu lieu, plutôt que d'en organiser de nouvelles.

Au niveau des activités sur le terrain, le PNUD, avec ses 136 bureaux régionaux situés dans le monde entier, est peut-être le mieux à même d'assurer l'assistance qui correspond aux besoins locaux. En outre, tout type d'aide, à la fois bilatérale et multilatérale, devrait être coordonné en se fondant sur les stratégies propres à chaque pays. À cet égard, ma délégation se félicite du résumé présenté par le Président du Conseil économique et social sur le segment de haut niveau qui s'est tenu au Conseil en 1995, dans lequel il déclare qu'il faut rechercher des modalités spécifiques pour obtenir une complémentarité accrue entre les institutions de Bretton Woods et les autres organisations du système des Nations Unies, dans le contexte du travail sur les documents relatifs au cadre d'action et aux notes de stratégie de pays. La complémentarité de ces organisations est essentielle pour poursuivre une approche globale du développement que le Japon a proposée dans sa note d'information sur l'Agenda pour le développement.

Enfin, je voudrais parler brièvement de la question de la documentation. Bien qu'une documentation excessive soit un problème, et pas seulement dans les domaines économique et social, des mesures visant à limiter la production de documents ont un impact plus manifeste que n'importe quelle autre mesure visant à rendre le système plus efficace. Compte tenu des difficultés financières auxquelles l'Organisation est en butte, il faut réduire les dépenses de documentation, lesquelles sont considérables. Ma délégation prend cette question au sérieux et, en conséquence, réaffirme son appui aux recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport de 1994 sur cette question.

**M. Marrero** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation estime que la résolution 48/162 de l'Assemblée générale a marqué une contribution importante aux efforts visant à faire progresser le programme de réforme des Nations Unies et a produit un

certain nombre d'améliorations de large portée dans les travaux du Conseil économique et social. Nous sommes particulièrement satisfaits du renforcement du rôle joué par le Conseil dans les activités opérationnelles et dans son fonctionnement en ce qui concerne les programmes et fonds de développement concernés, dont les résultats, clairement reflétés dans l'amélioration considérable des opérations et des procédures des organes subsidiaires de développement du Conseil, sont encourageants.

Mais, comme le dit de façon explicite la résolution 48/162 elle-même, ces réformes ont été envisagées comme n'étant qu'un pas vers un objectif plus grand qui est de revitaliser encore le Conseil économique et social afin de transformer cet organe — que trop de critiques respectés continuent de qualifier d'organe inefficace, sans rapport avec le sujet et moribond — en l'organe capital qui avait été envisagé par les fondateurs des Nations Unies : un organe capable de contribuer réellement au progrès d'un vaste ensemble de questions économiques et sociales qui relèvent de son mandat.

À cet égard, la résolution 48/162, malgré tout ce qu'elle a produit, ne suffit pas pour corriger certaines des lacunes fondamentales du Conseil économique et social. Il est regrettable que l'image du Conseil, dans l'oeil et l'esprit d'un trop grand nombre de personnes importantes, tant amies qu'ennemies des Nations Unies, reste ternie. Il lui faut dissiper la perception très répandue de son rôle comme étant inefficace, de son autorité comme étant trop faible, de sa valeur comme étant marginale. Je voudrais signaler un seul exemple de cette perception. La Commission de Gouvernance globale, exprimant cette critique, a proposé l'année dernière que le Conseil soit totalement mis à la retraite. Il est paradoxal que l'impression que le Conseil n'a pas été à la hauteur des attentes de la Charte des Nations Unies existe au moment où les défis mondiaux sont les plus grands et où les possibilités du Conseil de répondre à ces défis se sont beaucoup accrues. Nous avons finalement tous reconnu les nouveaux problèmes et besoins mondiaux qui ont surgi avec la fin de la guerre froide. Nous constatons constamment que nous vivons aujourd'hui à une époque où les questions économiques et sociales, étroitement liées les unes aux autres, occupent une place plus importante à l'ordre du jour international, au titre duquel s'est intensifié l'appel en faveur de la coopération au-delà des frontières nationales pour répondre à ces besoins urgents. C'est pourquoi il est impératif, compte tenu de notre interdépendance mondiale, d'avoir des institutions internationales essentielles, responsables et efficaces qui répondent aux nouvelles exigences.

Mon gouvernement partage l'idée que le Conseil économique et social est resté en deçà du rôle que lui avaient assigné les auteurs de la Charte des Nations Unies. Mais nous disons cela en tant que critique constructive et non pour faire écho à celles exprimées par ceux qui semblent avoir abandonné tout espoir. Au contraire, nous croyons que nous devrions poursuivre notre tâche de revitalisation du Conseil, en tirant parti du solide travail préparatoire que représente la résolution 48/162. L'Assemblée générale y reconnaît que la réforme est un processus dynamique qui exige constamment de s'analyser et de faire son autocritique, de façon à réaliser sa propre amélioration. Mon gouvernement croit également que la réforme ne devrait pas être examinée dans le vide, mais reposer sur des fondements solides, avec une évaluation juste des causes et des effets. Avant de nous engager dans une voie, nous devrions savoir où nous voulons aller, et, quand nous y serons, quels objectifs nous entendons réaliser. En adoptant cette approche, nous pourrions façonner des propositions de réforme selon les relations fonctionnelles qu'elles ont en ce qui concerne les buts et les moyens pertinents.

Dans cet esprit, et avant de décrire certaines recommandations précises des réformes que ma délégation propose en ce qui concerne la question dont nous sommes saisis, il serait utile pour l'Assemblée, lorsqu'elle examinera ces idées, que je les introduise en évoquant quatre points essentiels : le cadre du diagnostic, le contexte historique, et les prémisses ainsi que l'objectif primordial qui sont à la base de nos propositions.

En tant que point de départ, notre analyse pertinente devrait se concentrer sur les causes qui ont contribué aux déficiences du Conseil économique et social et, partant, à sa mauvaise image. Voici certaines des idées que nous avons pu identifier.

D'abord, dès le début de son histoire, le Conseil économique et social a eu tendance à créer des organes subsidiaires sans consacrer suffisamment d'attention à leur direction et à leur coordination générales. Parfois, de nouvelles entités subsidiaires ont été créées au fur et à mesure que le besoin s'en présentait mais, parfois, sans qu'on tienne suffisamment compte des mandats d'autres organes du système des Nations Unies qui s'acquittaient déjà de fonctions analogues. Avec le temps, cette pratique a donné lieu à un nombre multiple de rôles qui se chevauchent et d'opérations qui font double emploi avec un nombre de plus en plus large d'entités des Nations Unies. Dans certains cas, le Conseil a délégué, de façon appropriée, une autorité de fond pour l'exécution des programmes à ses organes techniques et spécialisés. Mais, dans d'autres cas, il a cédé — ou

alors ce sont peut-être les organes subsidiaires qui se les sont attribués — des rôles d'organes directeurs qui relevaient davantage, à juste titre, du domaine juridictionnel du Conseil lui-même. Dans certains cas, il se peut que le Conseil, à son propre détriment, ait délégué une part excessive de ses prérogatives et de son autorité aux organes subsidiaires.

Lorsque les organes subsidiaires du Conseil économique et social ont été créés, leur composition était établie d'une manière différente de celle du Conseil lui-même. Cette structure a permis aux organes subsidiaires d'établir des identités séparées, d'exercer un pouvoir indépendant et de puiser une force politique dans leurs propres bases de pouvoir intergouvernementales.

La communauté internationale a assigné aux institutions spécialisées internationales l'importante responsabilité de formuler des programmes et des politiques concernant certaines questions économiques et sociales cruciales. Ces institutions, dont certaines sont plus anciennes que les Nations Unies, ont soigneusement préservé leurs propres prérogatives contre tout empiètement par des entités de l'Organisation des Nations Unies, et leurs relations avec les Nations Unies sont demeurées traditionnellement distantes et en quelque sorte ténues. Les institutions spécialisées, grâce à leurs mandats plus larges et à leurs avantages comparatifs évidents, ont effectivement monopolisé ou diminué certaines fonctions politiques que le Conseil économique et social aurait été par ailleurs en mesure d'assurer dans certains secteurs vitaux.

Enfin, au sein de l'Organisation des Nations Unies elle-même, les prérogatives du Conseil économique et social dans les affaires économiques et sociales ne sont pas exclusives. Elles sont partagées avec l'Assemblée générale, laquelle, par l'intermédiaire de ses Deuxième et Troisième Commissions, a établi une structure dont le registre essentiel est largement similaire à celui du Conseil économique et social.

Ces observations, pour autant qu'elles soient valides, soulèvent quelques questions logiques qui devraient guider notre réflexion dans le diagnostic des faiblesses actuelles du Conseil économique et social et dans l'exploration des remèdes possibles. Le Conseil économique et social a-t-il de fait créé trop d'organes subsidiaires, avec des mandats qui se chevauchent? Étant donné les priorités, les ressources réelles et les besoins contemporains, ces organes sont-ils tous nécessaires? Dans quelle mesure le Conseil économique et social ne devrait-il pas, afin de renforcer ses fonctions politiques et coordinatrices, commencer à affirmer une plus

grande autorité politique sur certains de ses organes subsidiaires? Devrait-il réabsorber certains d'entre eux, notamment les plus inefficaces, et assumer lui-même ces fonctions?

À cet égard, il est à noter que la résolution 48/162 elle-même a fait un grand pas dans cette direction en demandant le transfert de certaines fonctions politiques des fonds et programmes de développement des Nations Unies au Conseil économique et social. Ce modèle doit-il être imité en ce qui concerne les autres organes subsidiaires? À propos d'une question distincte mais connexe, le Conseil économique et social peut-il établir une relation avec les institutions de Bretton Woods et autres institutions spécialisées, conforme aux mandats et avantages comparatifs de ces organes, qui lui permettrait de s'acquitter plus efficacement des fonctions que lui a assignées la Charte? Et le Conseil économique et social peut-il, de même, mieux définir ses relations avec l'Assemblée générale dans les domaines de compétence partagée?

De quelle façon le Conseil économique et social devrait-il revoir ses procédures, son ordre du jour et son calendrier de réunions en vue de promouvoir des réformes qui remédient à ses insuffisances et améliorent la continuité et l'efficacité de l'attention qu'il porte aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, et de leur orientation?

Ces questions m'amènent au deuxième point : l'arrière-plan historique. Avons-nous examiné ces questions auparavant et, dans l'affirmative, comment les avons-nous traitées? À l'examen de l'expérience antérieure de l'Assemblée générale sur le sujet dont nous sommes saisis, je me suis rendu compte que non seulement la réforme est dynamique, mais que, comme beaucoup d'autres mouvements dans les affaires du monde, elle revient souvent à son point de départ. Si je dis cela, c'est parce que l'histoire des récentes réformes des Nations Unies concernant le Conseil économique et social révèle qu'une grande partie du débat que nous avons entendu aujourd'hui a eu des antécédents dans cette salle, et que nombre des propositions que nous avons discutées, de même que celles que je vais évoquer, ne sont ni inédites ni surprenantes. En fait, un certain nombre d'entre elles sont des réformes effectivement approuvées par des résolutions de longue date de l'Assemblée générale, mais non pleinement mises en oeuvre. J'ai trouvé un soutien à certaines des propositions avancées par ma délégation aujourd'hui dans des idées lancées il y a longtemps par le Groupe des 77, l'Union européenne et les pays nordiques.

Je citerai deux exemples. Tout d'abord, aux termes de sa résolution 32/197, en date du 20 décembre 1977, l'Assemblée générale prenait acte notamment du rapport du Comité spécial sur la Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Présentée par le Groupe des 77, cette résolution appelait à la restructuration du Conseil économique et social, l'invitant, entre autres, à servir de tribune centrale où seraient formulées des recommandations de politique générale sur des questions économiques et sociales internationales; à supprimer, redéfinir ou regrouper certains de ses organes subsidiaires et assumer les fonctions d'autres; à assumer la fonction de comité préparatoire pour les conférences des Nations Unies; à prévoir des sessions plus courtes mais plus fréquentes, consacrées à des sujets particuliers; et à s'abstenir de créer de nouveaux organes subsidiaires.

Deuxièmement, relativement aux travaux du Groupe d'experts créé en 1985 conformément à la résolution 40/237 pour étudier la réforme du Conseil économique et social, la Commission européenne a présenté une note d'information, figurant au document E/1988/75 et contenant un ensemble de réformes significatives du Conseil. Ces propositions comprenaient des appels à la restructuration ou à la fusion de certains organes subsidiaires; elles préconisaient aussi de réassigner leurs fonctions à d'autres entités des Nations Unies.

J'en viens maintenant aux prémisses sur lesquelles se fondent nos propositions. À cet égard, il est essentiel de souligner un certain nombre de points. Premièrement, nous sommes conscients que les peuples et les gouvernements dans tous les pays s'efforcent de réduire les dépenses publiques et de faire plus avec moins. Aucun citoyen, ni dans les pays développés, ni dans les pays en développement, ne soutient le gaspillage des ressources publiques, qu'il s'agisse de dépenses intérieures ou de dépenses concernant les organisations internationales financées par leurs impôts. Nous voulons tous que nos institutions gouvernementales et intergouvernementales et leurs fonctionnaires nous servent de la manière la plus efficace et la plus adéquate possible. Il est essentiel que nous adressions ce message à l'ensemble de la communauté internationale. Nous devons nous assurer que ce message sera entendu, et devons nous imposer la discipline fiscale qu'il requiert.

Deuxièmement, nous devons cependant également souligner que nonobstant l'impérieuse nécessité de faire des économies, la force motrice de notre énergie réformatrice doit avant tout être l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de l'Organisation dont nous sommes tous Membres. De cette manière, nous permettrons à l'Organi-

sation des Nations Unies de mieux servir ses Membres et leurs peuples, de renforcer la considération que lui portent ses mandants, et, en corollaire, de mieux utiliser nos ressources.

Troisièmement, de ces prémisses découle un principe logique que nous estimons utile de discuter. Une fois approuvé le budget de l'Organisation pour une période fiscale, il devrait être possible de reprogrammer vers d'autres priorités mutuellement agréées auparavant toute économie concrète clairement identifiée et résultant des réformes que nous avons réalisées dans le cadre du plafond budgétaire adopté.

Pour terminer, j'en viens à l'objectif de nos efforts. Nous devons tout faire pour être certains — nous-mêmes, nos gouvernements respectifs et tous ceux qui s'intéressent à nos travaux — que nos efforts seront positifs. Notre travail en vue d'améliorer le Conseil économique et social doit être approprié, souple et efficace. Nous devons prendre acte de la gravité de la situation, et répliquer à la sévérité des attaques montées contre le Conseil. Une réponse adéquate à cette urgente priorité devrait guider nos énergies et être notre but suprême. En présence d'un tel objectif, des placebos pour calmer le malade ou le rafistolage et les demi-mesures pour distraire les critiques ne suffiront pas. Si la réparation n'est pas à la mesure du défaut, nous ne ferons que prolonger et aggraver le problème. Nous devons aborder la tâche qui nous attend avec ardeur, et avec le sérieux et la bonne foi qu'elle mérite. Si vous voulons servir correctement nos buts, nos efforts doivent aboutir à un Conseil économique et social restructuré, davantage capable de s'acquitter des fonctions que lui assigne la Charte. On ne peut faire moins pour la réforme du Conseil économique et social, alors que l'utilité et même la survie de l'institution sont en cause.

Les propositions que nous présentons maintenant s'inspirent des points que j'ai soulignés. Qu'il me soit permis de les passer en revue brièvement. Je me contenterai de les souligner, car ils figurent dans leur intégralité dans le texte imprimé de ma déclaration, qui a été distribué.

Premièrement, nous faisons un certain nombre de propositions en vue de renforcer les fonctions d'orientation de politique et de coordination du Conseil économique et social, d'améliorer son fonctionnement et d'accroître le niveau de représentation à ses réunions. L'ordre du jour du Conseil doit se concentrer davantage sur des questions économiques et sociales plus vastes entrant dans le champ de compétence du Conseil économique et social, concernant lequel un débat général serait souhaitable en vue de faire connaître les questions et les idées pertinentes, d'introduire

des concepts et de les rapprocher d'un consensus international; l'Assemblée générale et/ou les institutions de développement liées aux Nations Unies ont besoin ou bénéficieraient des recommandations de politique générale du Conseil économique et social; le Conseil économique pourrait faire fonction d'arbitre entre des priorités ou des politiques conflictuelles de ses organes subsidiaires ou de ses commissions spéciales; le Conseil économique et social devrait assurer la coordination et les recommandations de politique générale en tant qu'organe de direction unifié pour les activités opérationnelles de développement des Nations Unies; et le Conseil pourrait servir d'instance de délibération pour des tables rondes impliquant, le cas échéant, des participants provenant du milieu universitaire, du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

Deuxièmement, le calendrier des réunions devrait écourter sa session annuelle de fond peut-être de deux semaines, et prévoir des sessions plus fréquentes et plus courtes.

Troisièmement, les comptes rendus des réunions devraient être axés sur la discussion de points précis plutôt qu'être des résumés de débats généraux établis par la présidence. Les sessions thématiques et les sessions de fond devraient produire des résolutions spécifiques, des projets de déclaration, des propositions pour des actions de suivi appropriées sous la forme de programmes et des recommandations pour la réforme des activités opérationnelles.

En ce qui concerne le lieu de réunion, nous pensons que, en vertu de ce calendrier, les sessions devraient se tenir à New York.

Le Bureau devrait être élargi ainsi que son rôle, afin qu'il puisse servir de comité exécutif en se réunissant entre les sessions du Conseil pour fournir une meilleure orientation dans les domaines de l'organisation, de la coordination et de la formulation des politiques.

Afin de réduire les chevauchements et doubles emplois des mandats et des fonctions, et d'éliminer les organes inefficaces et inutiles, nous croyons que nous devrions nous concentrer sur le Comité du programme et de la coordination (CPC) et la possibilité de le faire absorber par le Conseil économique et social dans la mesure où il examine des questions économiques et sociales.

Le Conseil mondial de l'alimentation, à notre avis, n'a pas été efficace, et il devrait être éliminé.

Afin d'assurer que les travaux de l'ONU relatifs à l'énergie et aux ressources naturelles complètent les engagements internationaux et les recommandations contenues dans l'Action 21, le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, le Comité des ressources naturelles et la Commission de la science et de la technique au service du développement devraient être intégrés dans la Commission du développement durable.

Nous croyons que, pour améliorer les fonctions de coordination du Conseil économique et social, nous devrions orienter notre action de façon concrète afin d'améliorer la coopération, la communication et la coordination entre les différentes institutions de l'Organisation des Nations Unies en fournissant des services de secours d'urgence. Nous devrions également orienter une action analogue vers les différentes institutions de l'ONU qui fournissent des programmes d'assistance au développement et vers les structures de mandat des commissions régionales.

Nous croyons que, pour améliorer les relations avec les autres entités de l'ONU, nous devrions orienter notre action vers des moyens concrets d'établir une meilleure coordination entre les entités de l'Organisation et les institutions financières internationales. L'amélioration devrait se concentrer en particulier sur la création de priorités, l'application des politiques des conférences des Nations Unies, la collecte et la diffusion de données, l'utilisation des ressources existantes dans la transition entre les secours d'urgence et la réadaptation, la fourniture d'assistance technique, les opérations sur le terrain, les consultations intergouvernementales et dans le cadre du Secrétariat et les dialogues de politique au Siège et sur le terrain.

Nous pensons que, pour rationaliser les travaux du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, l'Assemblée devrait charger ses Deuxième et Troisième Commissions de revoir leurs ordres du jour en vue de les simplifier, d'examiner les questions tous les deux ans, et d'éviter les débats qui font double emploi.

De même, nous devrions décider de tenir les réunions de certains des organes subsidiaires du Conseil économique et social tous les deux ans.

Nous pensons que, afin de renforcer le recrutement au niveau de la gestion, nous devrions établir une définition plus uniforme des termes du mandat et des méthodes de désignation des directeurs des programmes et fonds opérationnels, et fixer une limite quant au nombre de mandats que les directeurs de ces institutions pourraient assumer.

Pour terminer, je voudrais noter que, alors que l'histoire peut réaffirmer qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau sous le soleil, ce qui peut être différent dans mon exposé est le fait que ma délégation prend l'initiative de présenter un ensemble de réformes substantielles. Dans le passé, trop souvent, nous avons été un critique passif. Nous ne voulons plus nous contenter de ce rôle.

L'Ambassadrice Albright aime dire que la relation des États-Unis avec l'Organisation des Nations Unies devrait être une relation de meilleur ami aussi bien que de meilleur critique. Nous présentons ces idées à l'Assemblée générale parce que nous nous soucions de la mission et du mandat de cette organisation. Nous nous soucions de sa survie. Nous voulons qu'elle fonctionne mieux, nous voulons qu'elle améliore les services qu'elle offre à nos gouvernements et à nos peuples, nous voulons corriger la manière dont elle est perçue par le public aux niveaux tant national qu'international.

**M. Ramoul** (Algérie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation algérienne s'aligne entièrement sur la déclaration faite par le représentant des Philippines qui a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et souhaite ajouter quelques remarques.

L'examen d'ensemble de l'application de la résolution 48/162 portant sur les «mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes» intervient dans un contexte assez particulier du moment où il coïncide utilement avec un événement marquant de cette session de l'Assemblée générale, à savoir l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Ces deux exercices complémentaires doivent être menés, à notre avis, de manière à servir l'objectif consistant à consolider la pertinence de notre organisation et améliorer davantage son rôle dans les activités de développement économique et social.

C'est pourquoi il est impératif que les résultats de ces deux exercices rompent définitivement avec les stratégies malencontreuses consistant à ériger les questions de procédure et l'exigence de davantage de réformes en préalables qui empêcheraient toute amorce d'un débat de fond sur les véritables enjeux et problèmes qui affectent la capacité opérationnelle des Nations Unies à réaliser leurs énormes potentialités en faveur de la promotion du développement économique et social des pays défavorisés.

La question de la réforme du système des Nations Unies, en particulier dans les secteurs économique et social,

figure dans l'ordre du jour de notre organisation depuis 20 ans au moins, et a fait l'objet d'un nombre impressionnant d'études faites aussi bien au sein des Nations Unies que par d'autres entités et personnes indépendantes. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont également adopté quantité de résolutions et de décisions à ce sujet, dont une compilation figure en annexe au rapport du Secrétaire général relatif à cette question. C'est dire toute l'importance qu'accordent les États Membres au bon fonctionnement de l'Organisation et le souci de perfectionner davantage ses interventions, notamment sur le terrain.

Il est vrai, au vu du développement assez significatif du système des Nations Unies en termes de nombre d'organismes et d'institutions qui le composent aujourd'hui, et au vu également de la nature et de la complexité des relations entre l'ensemble des composantes du système et leurs liens respectifs avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, qu'une «coordination» plus accrue est de mise afin de préserver l'harmonisation et la cohérence des activités des Nations Unies qui visent la réalisation des objectifs globaux émanant notamment des grandes conférences internationales.

Il est cependant préoccupant de constater le déséquilibre flagrant apparu ces dernières années entre le temps et les efforts déployés en vue de cet objectif de coordination et ceux consacrés réellement à l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes proprement dits, voire à la mise en pratique des conclusions des études sur la coordination elle-même.

La coordination, en tant que thème dans les débats de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes subsidiaires, n'est pas en réalité un fait nouveau. Tout comme la restructuration, elle a constitué une préoccupation constante de l'Organisation. C'est ainsi qu'à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'ONU, une étude a été menée qui a révélé que ce sujet a absorbé à cette époque 3 % du total des dépenses du système des Nations Unies.

Le débat sur cette question a également, au cours des années, produit une littérature spécifique au sein du système s'exprimant souvent par des mots clefs tels que : action concertée; établissement des priorités; évaluation de programme; programmation à long terme; inspection; évaluation; coordination au niveau national; capacité et utilisation rationnelle des ressources combinées; stratégie globale de développement; programmation par pays; et enfin la note de stratégie nationale.

Il va sans dire que dans l'intérêt d'une gestion efficace de l'Organisation des Nations Unies, la coordination est un facteur critique en amont et en aval de tout processus de prise de décisions, s'agissant notamment des activités opérationnelles pour le développement à un moment où les ressources financières destinées à ce secteur traversent une période des plus sombres de leur histoire. Néanmoins, on ne peut pas s'empêcher de souligner que la coordination en tant que préoccupation légitime semble prendre la forme d'une obsession devenue par conséquent une fin en soi sans être parfois liée aux objectifs fixés.

Nous serons ainsi fondés à poser un certain nombre de questions sur la finalité de cette coordination. Est-ce une manière indirecte de limiter le développement naturel du système des Nations Unies et ses ressources, ou est-ce un mécanisme d'autodéfense contre un rôle plus affirmé des Nations Unies dans les secteurs économique et social?

Au moment même où la résolution 48/162 est considérée comme la dernière étape dans la série des mesures prises par l'Assemblée générale afin de revitaliser et restructurer les Nations Unies dans les secteurs économique et social et les secteurs connexes, l'on assiste paradoxalement à une prolifération d'idées et de groupes de travail au sein de l'ONU et ailleurs appelant à davantage de réformes sans se soucier même de fournir des explications fiables sur les objectifs et la finalité de ces exercices.

Cette frénésie de réformes pour les réformes, ne s'appuyant souvent sur aucun mandat législatif et parfois même en violation des dispositions de la Charte des Nations Unies s'agissant des idées visant la réforme du Conseil économique et social, risque de priver l'ensemble du système des Nations Unies d'une stabilité dans ses structures et ses modes de fonctionnement, stabilité nécessaire pourtant pour tout enseignement procédant de l'expérience qui nécessite, à son tour, un temps raisonnable pour mettre en pratique les mesures des réformes précédentes. C'est pourquoi il est nécessaire, à notre avis, qu'un moratoire sur les réformes soit observé à la suite de l'examen, au cours de cette session, de la résolution 48/162.

Tout en exprimant notre appréciation au Secrétariat pour ses efforts aux fins de l'élaboration du rapport relatif au point que nous examinons aujourd'hui et, en particulier, sa publication en temps opportun, qu'il me soit permis, néanmoins, de souligner les aspects ci-après.

Ma délégation souscrit à tout effort d'amélioration des méthodes de travail des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, mais elle ne peut sous-



crire à des pratiques étranges développées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'agissant de la participation des observateurs. En effet, faisant fi du caractère universel de notre organisation, les mesures visant à limiter et à discipliner les observateurs au Conseil d'administration de l'UNICEF sont pour le moins inacceptables car discriminatoires et ne répondant à aucune logique organisationnelle et sont surtout contraires à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et aux différents textes juridiques adoptés par l'Assemblée générale.

Il s'agit particulièrement de l'exigence imposée aux délégations de préciser à l'avance le ou les thèmes sur lesquels elles souhaitent intervenir et, faute de le faire, ces délégations se voient non seulement privées de la possibilité d'apporter leur contribution au débat mais également dénoncées publiquement à l'ouverture de la session du Conseil d'administration comme ayant failli à cette règle. Il est impératif que l'Assemblée générale adopte les mesures nécessaires pour éliminer ces pratiques au sein d'un des plus prestigieux organes subsidiaires.

Tout en se réjouissant du fait que le rapport du Secrétaire général fournit à l'annexe I la liste des organes et mécanismes subsidiaires dans les domaines économique et social et les domaines connexes, ma délégation relève avec regret l'absence de cette liste du Comité pour la planification du développement, qui a été pourtant à l'ordre du jour de la session de fond du Conseil économique et social aux fins d'une revitalisation de ses activités, notamment par le renouvellement de ses membres.

S'agissant de la section dudit rapport portant sur la documentation, ma délégation constate avec surprise qu'en dépit de la position exprimée sur ce sujet l'année dernière au nom du Groupe des 77 et de la Chine, lorsque mon pays avait le privilège de présider ce groupe, pour émettre des réserves sur les recommandations du Secrétariat visant à rationaliser la documentation dans les secteurs économique et social et les secteurs connexes, le rapport de cette année persiste dans la même voie en recommandant dans les mêmes termes les mêmes mesures et en ignorant l'avis de 130 nations. Ma délégation exprime son rejet de ce genre d'attitude de la part du Secrétariat, car cette pratique ignore le point de vue de la majorité des États Membres de l'Organisation, et elle souligne la nécessité de veiller à ce que le Secrétariat observe la neutralité qui s'impose dans l'exercice de ses fonctions et se conforme rigoureusement aux décisions et aux vues des États Membres.

Ma délégation reproduit au bénéfice des délégations, en annexe de la présente déclaration, copie de la lettre

adressée aux initiateurs du projet de résolution portant sur les «Modalités d'établissement des rapports dans les domaines économique et social et les domaines connexes» auquel se réfère le rapport du Secrétaire général ainsi que les passages pertinents de notre intervention au titre de ce point au cours de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaiterais proposer, avec le consentement de l'Assemblée, que la liste des orateurs dans le débat sur ce point soit close aujourd'hui à 12 h 15.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je demande donc aux délégations qui souhaitent participer au débat d'inscrire leur nom sur la liste le plus rapidement possible.

**M. Jogi** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Le rapport du Secrétaire général sur la «Restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes» contient une compilation utile des mesures qui ont été prises à la suite de l'adoption de la résolution 48/162. Plusieurs propositions sont également présentées dans le rapport, qui visent à établir une meilleure coordination des activités des Nations Unies dans les secteurs économique et social, à assurer que suite soit effectivement donnée aux décisions qui ont été prises et à faire en sorte que le dialogue politique économique et social qui se déroule au sein des Nations Unies puisse être mieux suivi de l'extérieur. Plusieurs de ces propositions méritent un examen plus approfondi, mais certaines, à notre avis, ne répondent pas aux besoins des pays en développement. Dans son évaluation des propositions présentées, ma délégation soutient la déclaration faite par les Philippines au nom du Groupe des 77.

Nous croyons que l'objet de nos efforts est de réorienter l'attention des Nations Unies davantage vers le développement et de renforcer leur rôle dans le développement. Par conséquent, s'agissant des mesures de suivi qui devraient émaner de la session actuelle de l'Assemblée générale, nous devrions examiner de plus près le fonctionnement du Conseil économique et social, la conduite des débats des questions économiques à l'Assemblée générale et la question des ressources pour le développement, en particulier pour les activités opérationnelles.

Ma délégation estime qu'il faudrait renforcer le rôle du Conseil économique et social dans le dialogue international consacré aux domaines économique et du développement. Pour cela, néanmoins, nous devons examiner non pas tant les fonctions du Conseil, que son fonctionnement. Dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres mandats législatifs, une juste responsabilité a été dévolue au Conseil. Nous devons oeuvrer pour promouvoir et renforcer ses processus de délibération et de coordination afin qu'ils puissent envoyer un message sur les questions relatives au développement qui soit pertinent, utile et digne d'être écouté par d'autres institutions qui participent aux activités de développement.

À cette fin, nous devrions envisager les mesures suivantes :

Premièrement, le thème choisi pour le segment de haut niveau devrait être un thème qui soit à l'avant-garde du dialogue sur le développement. Au lieu de débats répétés sur des sujets qui ont peut-être été examinés dans d'autres instances, nous devrions choisir des questions auxquelles un débat aux Nations Unies pourrait apporter une valeur supplémentaire. Il existe suffisamment de questions et de perspectives qui ne sont pas couvertes par l'orientation sectorielle adoptée dans d'autres institutions.

Deuxièmement, pour ce segment, les dispositions actuelles concernant l'établissement d'un rapport conjoint par les organes du système des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods, pourraient être mises en oeuvre.

Troisièmement, dans le segment concernant la coordination, les occasions de débats relatifs aux activités entreprises dans le cadre des institutions spécialisées devraient être plus nombreuses. En fonction du travail technique détaillé mené au sein des commissions techniques et en fonction du rôle de direction de politique générale que joue l'Assemblée générale, qui est également une instance universelle, le Conseil économique et social pourrait créer son propre créneau en oeuvrant pour offrir une meilleure coordination des activités du système des Nations Unies. Les organisations et institutions concernées ne devraient pas craindre de voir leurs activités coordonnées par le Conseil, mais devraient plutôt considérer le Conseil comme une instance grâce à laquelle elles peuvent coordonner leurs propres activités.

Quatrièmement, le segment général du Conseil économique et social doit être considérablement amélioré. Un trop grand nombre de rapports d'organes subsidiaires sont

examinés en trop peu de temps. Ces rapports sont également étudiés de façon échelonnée, plutôt que dans le cadre d'un examen comparatif ou intersectoriel. À un niveau, il ne devrait pas être nécessaire de répéter au Conseil économique et social le débat ayant déjà eu lieu au sein des commissions techniques. Un rapport résumé contenant une compilation des recommandations émanant des commissions techniques qui nécessitent l'approbation particulière du Conseil économique et social devrait être élaboré par le Secrétariat. Le débat au Conseil économique et social devrait se concentrer spécifiquement sur ces questions et l'harmonisation des travaux des organes subsidiaires.

Cinquièmement, les conclusions que nous avons adoptées de manière concertée au cours de la dernière session de fond du Conseil économique et social sur le suivi des conférences devraient être mises en vigueur. Celles-ci devraient comprendre des mesures telles que l'attribution à une commission technique de la principale responsabilité du suivi de chaque conférence. Une unité thématique des résultats de la conférence devrait être maintenue dans le processus de suivi, en particulier si nous voulons promouvoir une vue intégrée et globale de son évolution. Le profil politique et la visibilité du processus de suivi sont également importants. Il est nécessaire de veiller à ce que la composition des différentes commissions soit égale de part et d'autre et d'encourager le recours à des segments de haut niveau, la participation des ONG, des programmes de travail pluri-annuels, et ainsi de suite.

Ma délégation soutient l'utilisation du Conseil économique et social pour fournir une coordination, une orientation et un dialogue tout au long de l'année, selon que de besoin. Il n'est pas nécessaire de disposer d'autres mécanismes intersessions de taille plus réduite, qu'ils soient de haut niveau ou autre, ni d'institutions telles que des bureaux élargis. Ceux-ci vont à l'encontre de la tendance à la démocratisation de la prise de décisions, à la transparence et au renforcement de la participation. De même, le rôle du Bureau du Conseil économique et social consiste à faciliter l'organisation des travaux plutôt qu'à fournir une orientation de fond entre les sessions. Ma délégation hésite également à accepter la proposition de scinder encore les segments du Conseil économique et social. Il y a à peine quelques années, nous avons combiné les différents segments dans le but de créer un Conseil économique et social plus efficace et rationnel. Il est prématuré d'essayer de vouloir revenir en arrière.

Nous soutenons également la création de mécanismes interinstitutions par le Comité administratif de coordination (CAC), notamment afin d'assurer un suivi plus coordonné

des conférences. Néanmoins, dans la création de ces équipes spéciales interinstitutions, il faut examiner leur pertinence vis-à-vis d'une question ou d'une conférence particulière. Le thème identifié pour chaque équipe spéciale devrait faire l'objet d'un consensus intergouvernemental clair. Les travaux de ces équipes spéciales interinstitutions devraient également être plus transparents vis-à-vis du processus intergouvernemental.

En ce qui concerne les travaux de l'Assemblée générale, en particulier de la Deuxième Commission, les mesures suivantes pourraient être envisagées : premièrement, le regroupement des questions inscrites à l'ordre du jour devrait être revu afin de permettre un débat plus ciblé. Deuxièmement, les travaux des institutions spécialisées, telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres organes tels que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), devraient être rendus plus visibles.

Troisièmement, la possibilité d'identifier un thème à discuter dans le cadre de chaque groupe devrait être examinée.

Quatrièmement, les rapports des mécanismes subsidiaires intergouvernementaux devraient être présentés non seulement par des représentants du Secrétariat, mais aussi par la présidence du processus intergouvernemental. Ceci devrait permettre la présentation d'une évaluation politique plus claire des faits nouveaux et des contraintes.

Nos efforts pour renforcer le rôle de l'ONU dans le domaine du développement n'aboutiront véritablement pas si nous n'augmentons pas les ressources mises à sa disposition. Le texte concernant les ressources dans la résolution 48/162 est parfaitement clair. Des engagements importants ont aussi été pris dans le cadre d'Action 21, du Sommet mondial pour le développement social et des autres conférences tenues au Caire, à Vienne et à Beijing. Nous devons aussi envisager la possibilité de traduire un dividende potentiel du maintien de la paix en fonds accrus pour les activités opérationnelles.

En ce qui concerne les conseils d'administration créés après l'adoption de la résolution 48/162, s'il est vrai que le travail est exécuté de manière plus ciblée, vouloir lier ce résultat à une réduction de la dimension des conseils peut ne pas être nécessairement correct. Il n'en reste pas moins que le fonctionnement des conseils a été modifié de plu-

sieurs façons : le nombre de réunions a augmenté, l'ordre du jour est plus ciblé, les discussions relèvent plus du dialogue que des déclarations formelles, et l'on a de plus en plus recours à des discussions officieuses tant entre les délégations qu'entre le Secrétariat et les délégations.

Il est également déconcertant de constater que le consensus fragile sur la résolution 48/162, où il existe un lien distinct entre la réforme des conseils et l'apport de ressources n'a pas été respecté. En conséquence, la question de la restructuration doit être abordée dans une perspective globale où les responsabilités et les obligations de toutes les parties doivent être prises au sérieux et honorées.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Jusqu'ici, nous avons entendu huit orateurs au cours de cette séance, et il en reste 17 au titre de ce point de l'ordre du jour. Je voudrais demander à tous les orateurs d'être aussi brefs que possible et de s'efforcer de limiter leurs déclarations à 10 minutes. La coopération des représentants à cet égard serait fortement appréciée.

**M. Butler** (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président par intérim, ayant entendu vos remarques il y a quelques instants, je puis vous assurer que les observations que nous avons préparées sur ce sujet important sont relativement brèves.

Il y a trois semaines, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons tous déclaré dans cette salle :

«La célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies doit être l'occasion de mettre celle-ci plus pleinement au service de l'humanité, en particulier de ceux qui souffrent et sont les plus déshérités. C'est là le défi concret et moral de notre temps. L'obligation qui nous incombe à cet égard est énoncée dans la Charte. Nous devons agir, la condition de l'humanité le montre clairement.»  
(Résolution 50/6)

Il est donc opportun que nous nous concentrons aujourd'hui sur les travaux du système des Nations Unies dans les domaines économique, social et les domaines connexes.

Deux questions fondamentales doivent être posées : que faire et comment le faire du mieux possible?

La réponse à la première question a été donnée au cours du cycle des six grandes conférences qui ont identifié et proposé des solutions aux grandes questions économiques

et sociales auxquelles doivent faire face aujourd'hui les peuples du monde entier. Ces conférences nous ont donné l'ordre du jour dont nous avons besoin — les enfants, l'environnement, les droits de l'homme, la population, le développement social et les femmes. En outre, ce cycle sera complété par la conférence sur l'habitat, qui doit avoir lieu au milieu de l'année prochaine.

Pour dire les choses simplement, nous avons maintenant un nouvel ordre du jour axé sur l'homme qui convient exactement à la population actuelle et qui traite de l'avenir pour tous, à la réalisation duquel nous avons promis d'oeuvrer.

La première exigence de progrès consiste à savoir ce qui doit être fait, mais aucun progrès concret ne peut être réalisé avant qu'une réponse claire ne soit apportée à la question suivante : comme le faire au mieux? La réponse est donnée par l'Assemblée générale, car elle a mis sur pied quatre groupes de travail spéciaux chargés de travailler à la réforme, et elle constituera bientôt un cinquième. Ces groupes se concentrent sur un agenda pour la paix, un agenda pour le développement, la réforme du Conseil de sécurité et la question vitale de la situation financière de l'ONU. Le cinquième groupe traitera du système des Nations Unies, c'est-à-dire le système dont nous aurons besoin au XXIe siècle.

Dans ce contexte, il est approprié d'évoquer à nouveau la Déclaration faite à l'occasion du cinquantième anniversaire, dans laquelle nous nous sommes engagés à faire en sorte que

«l'Organisation des Nations Unies entre dans le XXIe siècle dotée de moyens, de ressources financières et de structures qui lui permettent de servir efficacement les peuples au nom desquels elle a été créée.» (*Résolution 50/6, p. 2*)

Personne ne doit en douter : le travail que nous entreprenons au sein de ces cinq groupes de travail de l'Assemblée générale est essentiel pour la santé future de l'ONU et, surtout, pour sa capacité de répondre efficacement aux besoins des peuples du monde entier.

Le rôle futur du Conseil économique et social est l'un des éléments principaux de l'émergence d'une ONU nouvelle et plus efficace. Le Conseil est le principal organe établi en vertu de la Charte des Nations Unies par l'intermédiaire duquel la promesse contenue dans la Charte de «favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande» devrait être exécutée.

Deux années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/162 sur la réforme du travail accompli par l'ONU dans les domaines économique et social. Le moment est maintenant venu d'examiner les progrès réalisés et de déterminer les domaines où de nouveaux progrès sont nécessaires.

La présente déclaration ne portera pas sur tous les aspects de la résolution 48/162, mais visera plutôt à mettre en relief certains domaines où des améliorations clefs ont été apportées et des questions qui, de l'avis de l'Australie, nécessitent une plus grande somme de travail. Dans l'ensemble, l'efficacité des conseils d'administration a été considérablement améliorée. Ils oeuvrent maintenant de façon plus précise et sont mieux à même de s'attaquer aux questions de fond. Le débat mené par le Programme des Nations Unies pour le développement au sujet des arrangements succédant au cinquième cycle de programmation donne clairement la preuve d'une telle amélioration. D'autres exemples pourraient être donnés.

Le segment opérationnel révisé du Conseil économique et social offre maintenant une occasion utile de dialogue, qui nous permet de discuter avec les dirigeants des fonds et des programmes du rendement de leurs institutions, des questions clefs qu'ils affrontent et de leurs propres vues sur ces questions.

En ce qui concerne le fonctionnement du Conseil économique et social dans son ensemble, ses réunions sont encore l'occasion d'un trop grand nombre de déclarations préétablies. Nous devons mener un dialogue plus vigoureux et plus constructif. Nous devons peut-être aussi repenser la façon dont les différents segments du Conseil interagissent et préserver la possibilité de procéder à d'autres changements structurels pour accroître l'efficacité du Conseil économique et social. Il importe également que l'organe chargé de la coordination dans les domaines économique et social et les domaines connexes soit en mesure de prendre en compte la totalité des activités de l'ONU relevant non seulement des fonds et des programmes mais aussi des institutions spécialisées. À notre avis, les institutions spécialisées ne participent pas efficacement à ce processus. Certaines semblent continuer à s'accrocher à leur indépendance statutaire par rapport à l'ONU plutôt que de chercher activement des occasions de collaborer étroitement avec l'ONU, ses fonds et ses programmes.

L'Australie reconnaît que des progrès ont été accomplis, mais nous devons en faire davantage. Si nous voulons déterminer le moment propice pour développer ou préciser la résolution 48/162, nous sommes fermement d'avis que les

décisions spécifiques ultérieures sur la réforme doivent être soigneusement préparées dans le cadre de discussions communes. Pour être fructueuses, ces discussions doivent être véritablement ouvertes. Nous devons nous libérer des mentalités héritées du passé. Nous avons été témoins de changements radicaux survenus ces dernières années en matière politique, technologique et économique. Ce nouvel ordre offre à cet organe l'occasion d'agir de manière vigoureuse, constructive et audacieuse afin de revitaliser le travail de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

L'Australie ne propose pas, dans la présente déclaration, de définir des mesures spécifiques pour abolir, réduire, réexaminer ou renouveler des entités spécifiques du système. Dans ce contexte, j'aimerais dire que, même si nous avons fait ce choix aujourd'hui, notre délégation a écouté très attentivement le représentant des États-Unis et se félicite vivement de sa décision de présenter des propositions très détaillées pour contribuer à stimuler nos futures discussions et négociations. Bien que je ne fasse pas la même chose dans ma déclaration, nous croyons que les décisions que nous devons prendre, à l'issue des négociations, seront facilitées par les propositions spécifiques telles que celles qui ont été faites aujourd'hui par les États-Unis.

En essayant de réformer davantage le Conseil économique et social et le rôle joué par l'ONU dans les domaines économique et social, nous croyons que nous devons insister sur l'application rigoureuse des trois principes clefs suivants.

Premièrement, l'action de l'ONU doit se caractériser par une cohérence claire et sans équivoque. Le développement est un processus complexe, et des réponses intégrées sont nécessaires pour que les gains obtenus soient durables. Des mécanismes efficaces doivent donc être mis sur pied pour placer le Conseil économique et social à l'avant-scène d'une telle coordination, afin de garantir une réponse uniforme et coordonnée dans toutes les régions et dans tous les secteurs.

Deuxièmement, nous devons laisser derrière nous tant la réalité que l'impression des chevauchements. Chaque question fondamentale doit être traitée au sein d'une seule institution. Le premier type de chevauchement réside dans le gaspillage éhonté de ressources rares, qui engendre une forme de concurrence entravant le rendement.

Troisièmement et, enfin, il doit exister un véritable engagement en faveur de l'efficacité et de l'obligation de rendre compte. Ainsi qu'il est dit dans la Déclaration sur le

cinquantième anniversaire, l'engagement relatif aux objectifs de développement

«n'a pas été dûment tenu.» (*Résolution 50/6, par. 3*)

Cela doit être corrigé sans délai, et des efforts stratégiques accrus doivent être consacrés aux activités prioritaires qui soutiennent et stimulent les efforts nationaux de développement.

La réforme et la revitalisation des programmes économiques et sociaux de l'ONU représentent encore une tâche urgente. L'éradication de la pauvreté, l'amélioration de la condition de la femme, la protection de notre environnement commun, l'exercice de droits fondamentaux et une répartition plus équitable de la richesse sont des questions qui sont toutes devenues des questions clefs pour les États Membres et pour les peuples du monde. Nous nous attendons à ce que l'ONU soit en mesure de traiter efficacement de ces questions, conformément à son mandat.

En cette année où nous avons renouvelé notre engagement en faveur de la Charte des Nations Unies, nous devons maintenant agir de façon à disposer des meilleurs instruments pour réaliser ces objectifs. L'Australie ne reculera pas devant les choix difficiles que nous devons faire, et ce rapidement, pour concrétiser la réforme.

**M. Florencio** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation appuie la déclaration que le Président du Groupe des 77 a faite à propos de cette question. Elle voudrait présenter quelques observations supplémentaires sur la façon dont nous envisageons la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

Les principes de la restructuration, qui sont contenus dans les résolutions 45/264 et 48/162 conservent toute leur validité. Nous devrions nous concentrer à la fois sur la mise en oeuvre de la résolution 48/162 et sur la question du financement. Et j'aimerais faire à cet égard les remarques suivantes.

Lorsqu'on procède à une évaluation des réformes institutionnelles introduites par la résolution 48/162, il est clair que les travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires peuvent encore être améliorés.

En ce qui concerne l'Assemblée générale, ma délégation estime que le moment est venu de modifier nos méthodes de travail. Les Nations Unies ont un important rôle délibérant à

jouer en tant qu'instance unique où, sur la base du principe de l'égalité des États et du caractère universel de l'ONU, les questions peuvent être examinées de façon intégrée. Il convient de maintenir ce rôle, voire de le renforcer.

Néanmoins, nous devons reconnaître que les débats sont souvent répétitifs et que les questions finissent par être traitées d'une manière très générale. Les délégations ne sont pas suffisamment informées, soit parce qu'elles ne disposent pas des documents nécessaires, soit parce qu'elles sont dans l'impossibilité d'absorber toute la documentation mise à leur disposition. En fin de compte, l'absence de débat cohérent affecte l'issue de nos négociations sur les projets de résolution.

Ma délégation est persuadée que nous pourrions hausser le niveau des débats à l'Assemblée générale. Comment? Premièrement, il faut rationaliser l'ordre du jour des Deuxième et Troisième Commissions. Le groupement des questions doit être revu pour éviter que dans la même matinée une délégation fasse une déclaration sur les établissements humains et une autre sur le commerce et le développement. Nous pourrions aussi examiner les domaines où il serait possible d'établir un programme de travail portant sur plusieurs années.

Deuxièmement, nous devrions envisager d'examiner les questions dans des contextes officieux. Ces réunions — et j'insiste là-dessus — n'altéreraient pas la nature des débats de l'Assemblée générale, mais seraient destinées à améliorer la connaissance des sujets débattus. Nous pourrions obtenir ce résultat par une série de séances officieuses tenues pendant le premier semestre de chaque année, telles que des réunions d'information, des auditions et des séances de réflexion, qui seraient convoquées par le Secrétariat. Nous savons que l'ordre du jour des Nations Unies est extrêmement chargé; aussi ne serait-il pas nécessaire que tout le monde participe à chacune des réunions officieuses. Au lieu de cela, il pourrait y avoir une sorte de noyau des délégations intéressées, qui auraient la possibilité de poursuivre l'examen de certaines questions entre deux sessions. Ces délégations diffuseraient les informations concernant ces réunions aux délégations qui n'auraient pas pu y participer.

Ces réunions, qui pourraient être organisées à très peu de frais, permettraient une participation très diverse. Plusieurs secteurs du Secrétariat — comme par exemple le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) — devraient être invités à faire connaître leur

opinion au cours de ces réunions. Les représentants ou les agents de liaison à New York des autres organes ou institutions spécialisées, comme les institutions de Bretton Woods, pourraient aussi y participer. Nous pourrions également inviter à ces réunions d'autres représentants — d'universités, du secteur privé et d'autres organisations non gouvernementales. Le Secrétariat encouragerait la participation de différentes délégations à ce groupe de base, y compris celle des petites missions, pour que les mêmes questions ne soient pas toujours monopolisées par les mêmes personnes.

Troisièmement, il est nécessaire de renforcer les capacités basées à New York dans le domaine économique. La CNUCED, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et les commissions régionales devraient participer aux débats par le biais de leurs bureaux de liaison ou de leurs représentants. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement doit préserver sa capacité d'analyse des questions économiques. Par ailleurs, les Nations Unies devraient être plus présentes et plus actives lors des réunions des institutions de Bretton Woods.

L'existence de l'Assemblée générale en tant qu'organe suprême des Nations Unies n'exclut pas la nécessité d'avoir un organe représentatif à composition limitée qui puisse se concentrer sur certaines questions économiques et sociales précises. Le Conseil économique et social doit être appelé à jouer un plus grand rôle dans l'examen de certaines grandes questions économiques. Pour ce faire, il pourrait engager un dialogue plus ciblé et plus rapproché avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ma délégation a déjà signalé que la période de transition que traverse actuellement les institutions de Bretton Woods offre la possibilité de relations plus constructives entre celles-ci et l'Organisation des Nations Unies.

Le rapport du Secrétaire général présente des recommandations concrètes sur la façon d'améliorer le travail au sein des différents segments du Conseil économique et social. Nous sommes d'accord que des dispositions législatives plus strictes pourraient être envisagées pour le segment de haut niveau et celui de la coordination. En ce qui concerne le dialogue politique de haut niveau, les institutions financières et commerciales devraient fournir des études et des rapports spéciaux sur les thèmes retenus, dans le cadre de leurs mandats et de leurs domaines de compétence respectifs, ainsi que sur les faits nouveaux touchant l'économie mondiale. D'après le rapport, cette disposition de la résolution 48/162 n'a jamais été appliquée.

Comme je l'ai déjà dit, notre priorité à court terme devrait être d'appliquer pleinement les mesures adoptées sur

la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

La mondialisation de l'économie et la complexité croissante des questions sociales exigeront néanmoins qu'à un moment donné nous examinions sous un jour nouveau la structure et les fonctions de cet organe des Nations Unies. Le Secrétariat a proposé que soit créé,

«à un niveau de représentation élevé, un mécanisme intersessions qui permette de réagir sans retard à l'évolution des réalités socio-économiques.» (A/50/697, par. 78)

et d'en confier la tâche à un bureau élargi. Ces propositions ne sont pas claires. Nous sommes toutefois persuadés qu'il convient de les examiner de manière équilibrée et constructive.

L'harmonisation et la coordination des ordres du jour et des programmes de travail des commissions techniques devraient faire partie de nos objectifs. Les commissions techniques devraient mettre au point des programmes de travail échelonnés sur plusieurs années pour le suivi et l'examen de programmes d'action de conférences. Nous devrions également nous assurer que les commissions techniques sont traitées sur un pied d'égalité, en particulier lorsqu'une commission est responsable du suivi d'une importante conférence de l'ONU.

La question de la présentation des rapports doit aussi être rationalisée. Nous croyons que l'Assemblée générale ne devrait être saisie que d'une partie des questions examinées par les commissions techniques.

La réforme institutionnelle ne peut aboutir à l'efficacité que si elle s'accompagne d'un accroissement des ressources et de la volonté politique de fournir de telles ressources. Le financement des activités opérationnelles est un élément essentiel de tout exercice de revitalisation et de restructuration de l'ONU dans les domaines économique et social. Ma délégation insistera donc pour qu'une décision soit prise sur le financement des activités opérationnelles avant la fin de la session en cours.

**M. Choukov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : D'emblée, comme l'ont fait plusieurs autres représentants, je tiens à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport publié sous la cote A/50/697.

Compte tenu de la grande importance qu'elle attache à la restructuration et à la revitalisation de l'ONU dans les

domaines économique, social et autres domaines connexes, la délégation russe aimerait faire le bilan suivant de la mise en oeuvre des dispositions des résolutions 45/264 et 48/162 de l'Assemblée générale et partage ses idées au sujet de recommandations qui pourraient éventuellement être faites dans le contexte du prochain examen de ces résolutions pendant la session actuelle.

Même si certains progrès ont été réalisés dans l'amélioration de l'interaction entre l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil économique et social, il est nécessaire de réaliser et de régler minutieusement dans la pratique la répartition des fonctions entre ces deux organes. Ce faisant, il importe particulièrement de conférer au Conseil une plus grande indépendance pour lui permettre de prendre des décisions finales sur toute une série de questions. À cet égard, nous appuyons les idées pertinentes proposées par le Secrétaire général dans son rapport.

Nous sommes en faveur de la rationalisation de l'ordre du jour de la Deuxième Commission et de la répartition par groupes des points et des subdivisions de l'ordre du jour, de façon à assurer un examen intégré de sujets ou de domaines d'activité apparentés.

Dans certains cas, il serait manifestement approprié de tenir des réunions spéciales communes des Deuxième et Troisième Commissions et de transmettre pour examen en séances plénières les questions les plus importantes et les plus complexes.

Nous sommes en général satisfaits de la nouvelle organisation des travaux de la session du Conseil économique et social. Néanmoins, dans la situation critique que traverse actuellement l'ONU, le Conseil doit s'acquitter plus complètement de sa fonction de coordonnateur des activités menées par le système des Nations Unies en matière de développement et démontrer ainsi un plus grand sens des responsabilités dans la direction des activités opérationnelles et des travaux qu'accomplissent ses mécanismes subsidiaires.

À cet égard, nous aimerions souligner certaines recommandations tendant à accroître l'efficacité des travaux du Conseil. Premièrement, l'autorité juridique des décisions et des recommandations convenues du Conseil devraient être renforcées par la réalisation d'un accord optimal entre les États Membres dans les conclusions auxquelles ils aboutiront sur les résultats des travaux dans tous les domaines qu'il couvre. Deuxièmement, la compétence du Conseil relative à des questions sur lesquelles il a autorité pour prendre des décisions finales devrait être préservée. Troisièmement, il faudrait rétablir la pratique de tenir de courtes

sessions du Conseil, en particulier sur les questions de coordination mais aussi sur la coopération avec d'autres acteurs dans le champ d'activité du Conseil. Il est important de renforcer le rôle que joue le Bureau en tant que leader et qu'initiateur pendant la période intersessions, entre autres en convoquant selon que de besoin des réunions à une plus large échelle.

Nous recommandons aussi de conférer au Conseil un rôle prépondérant dans le développement de la coopération de l'ONU avec les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods, notamment en préparant conjointement une documentation sur des questions clés et en obtenant une collaboration maximale entre les représentants de l'ONU et ceux de Bretton Woods sur le terrain.

Au sujet des segments distincts de la session du Conseil économique et social, nous aimerions faire les propositions suivantes.

En ce qui concerne le segment de haut niveau, il est nécessaire de choisir les thèmes à l'avance, de préférence avant la fin de l'année précédente, à la reprise de la session du Conseil, et de faire plus activement participer les institutions de Bretton Woods à la préparation des matériels nécessaires au dialogue sur les politiques ainsi que des documents nécessaires pour les séances ministérielles. Il est évident qu'il faut consolider de toute urgence le caractère convenu de ses documents finals, qu'il s'agisse de déclarations ou de conclusions convenues.

En ce qui concerne le segment consacré à la coordination, nous sommes généralement satisfaits de la façon dont il se déroule et des documents qu'il adopte. Nous approuvons la proposition contenue dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que le thème pour le segment consacré aux questions de coordination devrait être choisi par le Conseil lui-même. Il est nécessaire d'accorder une plus grande attention au besoin de faire en sorte que la participation des représentants s'effectue à un niveau suffisamment élevé compte tenu en particulier du fait que, dans les années à venir, c'est au cours de ce segment que des questions concrètes importantes relatives au suivi coordonné par l'ONU des décisions des importants forums qui se sont tenus récemment sont censées être examinées.

Dans ce contexte, il convient d'examiner l'ensemble complet des questions relatives à la coordination, y compris les rapports d'organes de coordination tels que le Comité administratif de coordination (CAC) et le Comité du programme et de la coordination (CPC). Un dialogue pourrait également se tenir entre les membres du Conseil et les

représentants du CAC, avec la participation de fonctionnaires du CPC, en l'occurrence son Président, les membres de son Bureau ou d'autres membres concernés du Comité.

Les mesures adoptées par le Conseil pour améliorer la catégorie des activités opérationnelles sont conçues pour accroître son efficacité, en particulier en assurant un niveau approprié de participation à ses réunions de haut niveau. Il est important de maintenir la pratique utile d'inviter à ces réunions des fonctionnaires qui travaillent sur le terrain, par exemple les directeurs de bureaux des pays où sont installés des fonds et des programmes de l'ONU, les coordonnateurs résidents et d'autres membres du personnel de direction. Il est important d'assurer que le Conseil joue un rôle important dans l'examen triennal des politiques touchant aux activités opérationnelles.

À notre avis, un certain nombre de problèmes persistent dans les travaux du segment général. Beaucoup reste à faire pour qu'il prenne en main l'ancienne fonction de «réglementation de la circulation». Le Conseil devrait gérer efficacement tous ses mécanismes subsidiaires, y compris les commissions techniques et régionales ainsi que les organes techniques, en redistribuant, si nécessaire, les travaux entre eux dans les domaines de responsabilités partagées. Tout en appuyant sans réserve les conclusions adoptées lors de la session de cette année du Conseil, nous aimerions rappeler la proposition faite par la délégation russe à cette session, à savoir qu'il faudrait mener dans les prochaines années un examen en profondeur des activités de tous ces organes de façon à trouver des moyens de les rationaliser.

Nous appuyons les mesures proposées dans le rapport E/1994/88 de 1994 du Secrétaire général, sur la rationalisation de la documentation pour le Conseil économique et social. Nous y relevons deux problèmes importants : la qualité des documents et leur disponibilité au moment voulu.

Dans le premier cas, nous sentons qu'il nous faut trouver une méthode pour s'assurer que les idées, intentions et libellés initialement audacieux contenus dans des projets de documents ne sont pas édulcorés par leur passage d'un échelon bureaucratique à un autre. Nous devons savoir exactement qui est responsable du contenu d'un document, vu que la responsabilité collective — ou parfois même l'absence complète de responsabilité — est inacceptable.

S'agissant de la présentation ponctuelle des documents, c'est une question de strict contrôle administratif et technique. Nous espérons que cette question continuera d'être



examinée par la Cinquième Commission de façon prioritaire.

En dépit d'un certain nombre de mesures administratives destinées à restructurer et remanier certaines structures du Secrétariat des Nations Unies, le Conseil économique et social n'a toujours pas de secrétariat réellement efficace. Nous saluons le rôle d'organisation et de coordination de la Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social du Département de la coordination des politiques et du développement durable. Toutefois, beaucoup reste à faire, y compris la prise de mesures pour répondre aux demandes pratiques des membres du Conseil et assurer un impact positif sur le fond des travaux du Conseil. Nous pensons que c'est de ce point de vue là que la proposition de nommer un responsable spécial de haut niveau dans le domaine des activités de développement des Nations Unies doit être considérée.

Nous sommes satisfaits de la récente participation d'organisations non gouvernementales, de représentants des milieux d'affaires et universitaires aux discussions sur des sujets individuels et importants. Des mesures comme l'organisation de réunions extraordinaires, de discussions de groupes et de réunions d'information sont très utiles pour le Conseil et aident à développer une approche plus globale et plus équilibrée.

Les nouvelles structures et méthodes de travail des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont été en général utiles et illustrent une approche plus efficace de l'examen des points de l'ordre du jour. Il importe de rationaliser l'emploi du temps des sessions des conseils afin qu'elles s'accordent du mieux possible au calendrier des séances et conférences des Nations Unies. Ainsi, la présentation ponctuelle de leurs rapports pour examen par le Conseil économique et social serait-elle assurée.

Le rôle particulier des fonds et programmes dans la mise en oeuvre des décisions prises par les grandes instances des Nations Unies doit être relevé. Cela ajoute à la responsabilité de leurs conseils d'administration.

Pour terminer, je voudrais dire que nous sommes pour la poursuite de consultations dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur le financement des activités opérationnelles de développement. Nous pensons qu'il sera important, au cours de négociations ultérieures, non seulement de considérer les moyens d'assurer la stabilité

et le caractère prévisible des sources de revenus, mais également de contrôler l'efficacité en matière de dépenses.

**M. Wang Xuexian** (Chine) (*interprétation du chinois*) : La résolution 48/162 de l'Assemblée générale est importante. Elle est destinée à renforcer le rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Deux années se sont écoulées depuis l'adoption de cette résolution, mais jusqu'à quel point a-t-elle été mise en oeuvre? Y a-t-il quelque chose à souligner, réformer, poursuivre ou soutenir? Et y a-t-il des domaines à améliorer et des problèmes à résoudre? Ce sont là des questions présentes à l'esprit de tous.

Il est sûr que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organes pertinents, les institutions des Nations Unies et le Secrétariat ont déployé des efforts considérables pour s'acquitter des dispositions de la résolution, et ces efforts sont tout à fait reconnus dans le rapport du Secrétaire général. La pratique et l'expérience des deux dernières années nous ont toutefois permis de voir qu'il subsiste des problèmes, et c'est dans ce contexte que la délégation de la Chine voudrait faire les remarques suivantes :

Premièrement, s'agissant de l'objectif de restructuration et de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies, nous pensons que l'un des éléments les plus importants de la résolution 48/162 est la réaffirmation de l'objectif de la restructuration dans la promotion de la coopération économique internationale pour le développement, en particulier la croissance soutenue et le développement économique durable dans les pays en développement.

En d'autres termes, il est impératif que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires et le Secrétariat prennent les mesures nécessaires pour respecter les délais et sortir de l'impasse actuelle sur les questions de développement afin que des contributions positives puissent être faites pour répondre aux besoins des pays en développement en matière de développement. Ce n'est qu'en respectant fidèlement ce principe essentiel que l'ONU peut réellement accomplir les tâches que lui a conférées la Charte et répondre aux défis du XXIe siècle.

Au moment où la mondialisation de l'économie et l'interdépendance des nations s'accroissent, où les liens entre les questions économiques, sociales et d'environnement se renforcent, et où les problèmes mondiaux ne peuvent être résolus effectivement et de manière satisfaisante par une seule partie, des organes de direction lucides et voyant loin en avant, une orientation correcte, une approche intégrée et coordonnée et un fort soutien de la part de

l'ONU sont devenus très importants et urgents pour une coopération économique multilatérale et le développement des pays en développement.

Mais il y a un paradoxe majeur, à savoir qu'alors que la communauté internationale réclame un rôle renforcé des Nations Unies dans la coopération économique multilatérale, des forces qui veulent de façon arbitraire séparer les responsabilités de l'ONU des besoins de développement actuels et affaiblir ses fonctions et organes en matière économique travaillent aussi de façon intense à cet effet.

Il en résulte que l'ONU n'a pu être en état d'aider à orienter et coordonner des questions macro-économiques et économiques de fond, et qu'elle a été aussi frustrée dans son effort visant à réaliser l'objectif de coopération internationale pour le développement pour les années 90 et au-delà. C'est là une cause de vive préoccupation et d'étonnement.

Nous pensons qu'il est contraire à l'objectif de restructuration et au cours de l'histoire de prétendre nier ou de vouloir affaiblir le rôle des Nations Unies dans le domaine économique, car en agissant ainsi, on ne peut qu'aboutir à de graves conséquences. Il est donc nécessaire de résister et de s'opposer à cette tendance, faute de quoi notre action de restructuration pourrait aller dans deux directions diamétralement opposées et l'ONU se verrait empêchée de jouer son véritable rôle qui est de traiter correctement et de régler les questions de développement dans le nouveau contexte historique.

Deuxièmement, s'agissant des principes pour la restructuration et la revitalisation, la résolution 48/162 a réaffirmé combien il est important de traiter de toutes les questions dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et en s'appuyant sur le principe de l'égalité souveraine de tous les États Membres.

Quant à la façon dont le rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social devrait être raffermi, les vues et positions étaient différentes dans le passé, tout comme elles le sont aujourd'hui et tout comme elles seront à l'avenir. Cela est naturel et il ne faut pas s'en étonner. Mais la question est de savoir si nous devrions agir en vertu des mandats de l'Assemblée générale et du bien-fondé de chaque cas, ou de préférences subjectives, de sympathies ou d'antipathies, si nous devrions faire nos choix en fonction de la volonté collective des États Membres ou bien en fonction des intérêts et des besoins des pays pris individuellement. C'est là un sujet auquel il faut faire face directement et qui mérite d'être examiné sérieusement.

Selon nous, en tant qu'organisation internationale intergouvernementale la plus représentative, composée de 185 pays Membres, l'ONU, tant en ce qui concerne la réalisation de ses travaux, en général, que les mesures destinées à sa restructuration, en particulier, devrait toujours tenir compte de l'intérêt général de tous les États Membres comme base de départ et comme objectif ultime et devrait se fonder sur les devoirs et responsabilités précisés dans la Charte et sur les buts et tâches convenus dans les résolutions pertinentes et lors de conférences internationales importantes. C'est uniquement par une action concertée en répondant aux demandes de l'ensemble des États Membres et en s'adaptant à l'évolution des temps que les travaux des Nations Unies peuvent gagner en sérieux et déboucher sur des résultats durables et efficaces.

Orienter les travaux de l'Organisation et sa restructuration vers la recherche de visées politiques particulières et d'intérêts acquis, au mépris de la volonté et du choix de la majorité des États Membres, va à l'encontre de l'esprit de la Charte et des principes établis par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Cela va également à l'encontre de la démocratisation des relations internationales.

En ce qui concerne l'Organisation, observer les principes de l'égalité souveraine des États Membres et de la démocratie dans les relations internationales en recherchant un terrain commun et en appliquant ce qui est juste, sur la base du respect mutuel et au moyen de consultations actives constructives et menées sur une large base, constitue une garantie pour l'élaboration de politiques solides, globales et correctes. Qu'il s'agisse de la mise en oeuvre de la résolution 48/162 ou d'autres réformes, ce sont des éléments qu'il convient de souligner et de toujours garder à l'esprit.

Troisièmement, dire qu'il faut augmenter les ressources destinées aux activités opérationnelles pour le développement semble être un cliché. Mais, en fait, ce cliché est la clef de la revitalisation et de la réforme de l'ONU. Cette question revêt un caractère de grande urgence. Au cours des deux dernières années, certaines parties de la résolution 48/162 n'ont pas été mises en oeuvre avec sérieux. Et alors que les négociations sur l'accroissement des ressources destinées aux activités opérationnelles n'ont pas abouti, le niveau des ressources de base a connu un déclin régulier. Plus grave encore est la tendance à avoir recours à la tactique consistant à imposer des restrictions financières à l'Organisation des Nations Unies au point d'entraîner une réduction des programmes faisant l'objet d'un mandat et une modification des priorités, et de mettre toutes sortes de conditions politiques à l'aide au développement, ce qui revient à lier les mains des pays bénéficiaires. Sur ce point,

nous ne pouvons que manifester notre vive préoccupation et notre désapprobation.

Selon nous, augmenter les ressources consacrées aux activités opérationnelles pour le développement est une question politique qu'il faut traiter avec sérieux. Il s'agit de savoir si les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale font autorité et si nous prenons au sérieux notre responsabilité à l'égard de la mission historique des Nations Unies et de la coopération internationale pour le développement. Les États Membres, notamment les pays développés, doivent adopter une attitude responsable et faire les justes choix en ce qui concerne cette question. Il n'y a de place ni pour l'équivoque, ni pour la régression.

Si l'on veut surmonter rapidement la situation critique sur le plan des ressources, il convient, avant tout, que les pays développés honorent leurs engagements politiques et augmentent de façon substantielle leurs contributions aux ressources sur une base prévisible, constante et assurée, notamment leur aide publique au développement. Les tentatives de solution du problème des ressources par une diminution des fonctions de l'Organisation dans le domaine de la coopération économique et technique ou un déplacement des responsabilités et des obligations vers les pays en développement sont, à nos yeux, inacceptables. En effet, au lieu de contribuer à une solution de fond du problème, de telles mesures ne feraient que déformer le sens réel de la coopération économique et technique multilatérale et augmenter la pression et les difficultés pour les pays en développement, créant ainsi des obstacles supplémentaires dans les domaines du nouveau partenariat mondial et de la coopération internationale pour le développement.

L'efficacité des délibérations du Conseil économique et social sur les points de son ordre du jour et sur son travail de coordination doit être accrue au moyen d'ajustements procéduraux dans l'organisation de ses travaux. Le représentant des Philippines a, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déjà présenté ses vues et propositions sur la question. Nous espérons que nos débats aboutiront à une mise en oeuvre plus vigoureuse et plus efficace de la résolution 48/162 et ouvriront de nouvelles perspectives fructueuses aux travaux de l'Organisation dans les domaines économique et social.

**M. Muthaura** (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je voudrais associer ma délégation à la déclaration faite par le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous félicitons le Secrétaire général de son rapport (A/50/697) très complet sur les progrès réalisés en matière de restructuration et de revitalisation de l'Organisation dans les domaines économique et social et les domaines connexes, rapport pour lequel il avait été mandaté par l'Assemblée générale dans ses résolutions 45/264 et 48/162.

Ma délégation se félicite des progrès réalisés jusqu'à présent en ce qui concerne la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Ce point est inscrit à l'ordre du jour depuis déjà un certain temps. Tout en reconnaissant que certains progrès ont été réalisés dans ces domaines du fait de la restructuration et de la revitalisation des Nations Unies, il convient, selon nous, de donner un nouvel élan au processus de revitalisation. Le Kenya attache une grande importance à cette question, car nous pensons qu'un système des Nations Unies efficace et efficient peut contribuer considérablement à la croissance économique et au développement durable, notamment dans les pays en développement. À cet égard, ma délégation voudrait aborder certains domaines qui méritent d'être pris en considération.

La rationalisation des fonds, programmes, commissions et comités permanents des Nations Unies devrait tendre à améliorer l'efficacité, la productivité et l'adaptation aux situations existantes et nouvelles de ces organes. À notre avis, cette restructuration et cette revitalisation n'exigent pas une transformation radicale, mais plutôt le renforcement et une modification des structures et des organes pour affermir leur efficacité et leur capacité d'action. Il importe également d'être conscients que la restructuration à elle seule ne peut permettre de grandes réalisations dans le domaine du développement socio-économique sans une augmentation substantielle des ressources destinées aux activités opérationnelles sur une base prévisible, continue et sûre, adaptée aux besoins croissants des pays en développement, comme le demande la résolution 48/162.

Il est décevant, cependant, de constater qu'aucun progrès n'a été jusqu'à présent accompli sur le plan des nouvelles modalités de financement pour les activités opérationnelles de développement. Au contraire, nous continuons d'enregistrer un déclin des ressources de base destinées à financer les activités des agences, fonds et programmes des Nations Unies. Pour engager un dialogue réaliste en vue de dresser les contours d'un système de financement et des mécanismes permettant une augmentation substantielle des ressources sur une base prévisible et continue, il est essentiel de faire preuve de volonté politique.

Le rôle de chef de file de l'Assemblée générale dans la promotion de la coopération internationale dans les domaines économique, social et les domaines connexes est une obligation que la Charte impose à l'Assemblée générale. Dans ses décisions et ses activités, l'Organisation devrait continuer de défendre les principes de l'universalité, de la souveraineté et du multilatéralisme. Ses organes et ses mécanismes subsidiaires devraient, comme les autres institutions au sein du système — en particulier celles qui travaillent dans les domaines économique, social et les domaines connexes — être renforcés afin d'assurer un suivi efficace des programmes d'action approuvés lors des récentes conférences internationales.

Bien que différentes mesures de réforme dans les domaines économique, social et les domaines connexes aient été arrêtées dans le cadre d'une série de résolutions antérieures, le Conseil économique et social n'a pas encore atteint les objectifs envisagés dans la Charte. Le rôle du Conseil, quant à l'orientation des politiques au sein du système de développement des Nations Unies, la coordination et le suivi des activités de développement, est crucial, et a besoin d'être renforcé.

C'est dans cette optique que les méthodes de travail du Conseil économique et social doivent être examinées plus avant par l'Assemblée générale dans le cadre des débats généraux de haut niveau consacrés aux activités opérationnelles et aux questions de coordination. Ma délégation s'accorde à dire que les méthodes de travail de ces quatre instances du Conseil devraient avoir des rôles complémentaires et se renforcer mutuellement, et que le résultat final devrait avoir une orientation pratique. Les segments de haut niveau consacrés aux activités opérationnelles et aux questions de coordination devraient par conséquent clore leurs sessions par des accords concertés pour permettre au débat général de se concentrer sur les conclusions et les recommandations des organes subsidiaires du Conseil et pour identifier les questions qui exigent des décisions de la part du Conseil.

Les mécanismes subsidiaires dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes sont vitaux si l'on veut parvenir à un développement durable. Il est essentiel que les ordres du jour et les programmes de travail des commissions techniques soient coordonnés et harmonisés grâce à une division du travail et à une orientation politique claires, afin d'éviter tout double emploi. À cet égard, le Conseil devrait délimiter ses responsabilités en adressant des recommandations claires à l'Assemblée générale. À cette fin, les commissions régionales devraient se voir confier de plus grandes responsabilités pour ce qui est des activités de développement. Il est donc nécessaire de renforcer ces organes en termes de ressources humaines et autres.

S'agissant de la composition des commissions techniques, ma délégation est d'avis que le nombre des membres de ces organes devrait passer à 53, étant donné l'accroissement du nombre des États Membres des Nations Unies. Cela assurerait la transparence et la participation d'un certain nombre d'États Membres au processus de prise de décisions de l'Organisation dans les domaines du développement économique et social.

Il est encourageant de noter que des efforts sont déployés actuellement pour renforcer le dialogue sur les politiques et la coopération entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce afin de renforcer les activités de développement. La nécessité d'intégrer et de coordonner les politiques de développement des Nations Unies et de toutes les institutions spécialisées est essentielle. Cette intégration et cette coordination doivent être poursuivies dans la perspective commune de l'élimination de la pauvreté et de la promotion du développement durable.

*La séance est levée à 13 h 5.*